

Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes, 2019

par Dyna Ibrahim

Date de diffusion : le 25 novembre 2020



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes, 2019 : faits saillants

- En 2019, plus de 4 Canadiens sur 10 (41 %) vivant dans les provinces ont déclaré avoir une grande confiance en la police, alors qu'environ la moitié (49 %) ont dit avoir une certaine confiance en celle-ci.
- Les personnes vivant dans des régions métropolitaines de recensement (40 %) étaient moins susceptibles que celles vivant dans des agglomérations de recensement (44 %) ou dans des régions rurales (45 %) de déclarer avoir une grande confiance en la police.
- Les Canadiens qui ont déclaré avoir une incapacité physique (38 %) ou mentale ou cognitive (33 %) étaient moins susceptibles que les personnes n'ayant aucune incapacité (43 %) de déclarer avoir une grande confiance en la police.
- Au total, 3 personnes des Premières Nations, Métis et Inuits sur 10 (30 %) ont déclaré avoir une grande confiance en la police, comparativement à 42 % des non-Autochtones.
- Les Canadiens appartenant à des groupes de population désignés comme minorités visibles étaient beaucoup moins susceptibles de déclarer avoir une grande confiance en la police (35 %) que ne l'étaient les personnes n'appartenant pas à une minorité visible (44 %).
- Les personnes âgées (53 %) étaient plus susceptibles de déclarer avoir une grande confiance en la police que les jeunes Canadiens de 15 à 24 ans (36 %).
- Moins de la moitié des Canadiens pensaient que leur service de police local faisait du bon travail pour ce qui est d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion (49 %), de faire respecter la loi (46 %), d'assurer la sécurité des citoyens (44 %), de traiter les personnes équitablement (42 %), de répondre rapidement aux appels (40 %) et d'informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels (37 %). Moins de 1 Canadien sur 5 (18 %) était d'avis que son service de police local faisait du bon travail à l'égard de chacune des six mesures.

Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes, 2019

par Dyna Ibrahim, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

Au Canada, la police compte sur le soutien constant et la collaboration permanente du public canadien pour s'acquitter efficacement de ses fonctions. La volonté des citoyens de signaler les crimes, de collaborer avec la police pendant les enquêtes, de l'appeler lorsqu'ils ont besoin d'aide et de respecter les lois et les ordonnances de la police est associée à la façon dont ils perçoivent la police (Brown et Benedict, 2002; Cao, 2014; Chow, 2012; Ren et autres, 2005). La perception positive des citoyens à l'égard de la police est donc un aspect essentiel de la sécurité publique et elle contribue à réduire la criminalité.

Par le passé, les services de police du Canada ont eu recours à divers moyens localisés pour évaluer la confiance du public en la police et connaître ses opinions à l'égard de celle-ci. Afin de simplifier ces types de mesures et de permettre une analyse des tendances et une analyse comparative au fil du temps entre les secteurs de compétence, Sécurité publique Canada a élaboré, en 2017, un cadre de mesures du rendement de la police pour les services de police canadiens. En plus des indicateurs traditionnels, comme les taux de criminalité, les appels de service et les délits de la route, qui servent habituellement à mesurer le rendement des services de police, le cadre a aussi permis de déterminer que la confiance en la police et la perception du public à l'égard de celle-ci sont des indicateurs essentiels de la mesure du rendement des services de police (Giacomantonio et autres, 2019; Mazowita et Rotenberg, 2019; Sécurité publique Canada, 2019).

Dans le présent article de *Juristat*, on utilise les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation) de 2019 pour examiner les perceptions des Canadiens vivant dans les provinces à l'égard de la police. L'article comporte deux sections : la confiance en la police et les perceptions à l'égard du rendement des services de police. L'encadré 1 fournit des renseignements sur la façon dont ces deux concepts ont été mesurés dans le cadre de l'ESG de 2019 sur la victimisation. Dans chaque section, les résultats sont présentés pour les populations suivantes : les personnes âgées, les personnes ayant une incapacité physique, ou mentale ou cognitive, les Autochtones, les personnes appartenant à des groupes désignés comme des minorités visibles et les personnes de minorité sexuelle. Cet article ne comporte aucun renseignement sur les expériences de victimisation criminelle¹.

Bien que le présent article soit en grande partie fondé sur des données recueillies en 2019, certains résultats liés aux perceptions à l'égard de la police tirés de l'initiative de collecte de données par approche participative de 2020 intitulée *Répercussions de la COVID-19 sur les Canadiens — Expérience de la discrimination* y sont également présentés (encadré 2). Ensemble, les constatations présentées dans cet article représenteront l'information la plus récente disponible à l'échelle nationale sur les perceptions que les Canadiens ont à l'égard de la police, y compris les perceptions des personnes appartenant à des groupes de population désignés comme minorités visibles (ci-après appelées « personnes de minorités visibles ») et des personnes autochtones.

Encadré 1

Mesures de la confiance en la police et des perceptions à l'égard du rendement des services de police

Pour mesurer la confiance en la police, on a demandé aux répondants de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la victimisation d'indiquer le degré de confiance qu'ils avaient en la police en sélectionnant l'une des catégories proposées : « une grande confiance », « une certaine confiance », « très peu confiance » ou « aucune confiance ».

Afin de mesurer les perceptions à l'égard du rendement des services de police, on a demandé aux répondants si, selon eux, leur service de police local ou le détachement de la Gendarmerie royale du Canada desservant leur collectivité faisait du bon travail, un travail passable ou un mauvais travail en ce qui a trait aux six éléments suivants : « faire respecter la loi », « répondre rapidement aux appels », « avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion », « informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels », « assurer la sécurité des citoyens dans leur voisinage » et « traiter les personnes équitablement ».

Au Canada, différentes collectivités sont desservies par différents services de police, dont des services de police municipaux autonomes, des services de police administrés par les Premières Nations, des services de police provinciaux et la police fédérale (Conor et autres, 2019). Les questions de l'ESG de 2019 sur la victimisation relatives à la confiance en la police et aux perceptions à l'égard du rendement des services de police ne précisaient pas le service de police desservant la collectivité du répondant. Par conséquent, cet article ne comporte pas d'analyse fondée sur le type de service de police.

Encadré 1 — fin**Mesures de la confiance en la police et des perceptions à l'égard du rendement des services de police****Nouvelles méthodes de collecte des données et répercussions sur l'analyse des tendances**

En 2019, l'ESG sur la victimisation a offert pour la première fois aux répondants la possibilité de répondre à l'enquête en ligne. Cette nouvelle méthode de collecte des données pour l'ESG a été adoptée en reconnaissance de la nécessité de s'adapter à l'utilisation changeante de la technologie et en tenant compte du fardeau toujours présent qui pèse sur les Canadiens relativement au temps qu'ils doivent consacrer à répondre. Les questionnaires administrés par téléphone et les questionnaires à remplir soi-même en ligne ont permis d'offrir aux répondants, dans le cadre de l'ESG de 2019, une plus grande souplesse et une plus grande commodité pour fournir des renseignements essentiels et importants à Statistique Canada.

Il convient toutefois de souligner que des changements apportés à la méthodologie de l'enquête peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des données au fil du temps. Il a été démontré par le passé que certains sujets sont plus sensibles aux variations selon le mode de collecte, et parmi ces sujets figurent des variables de désirabilité sociale comme les perceptions à l'égard de la police (Boivin et Lam, 2016; Hennigan et autres, 2002; Linchiati et Krosnick, 2010). Par conséquent, le présent article ne comporte aucune analyse des tendances, puisqu'il est impossible de déterminer avec certitude si les différences observées dans une variable sont attribuables à un changement réel au sein de la population ou à des changements apportés à la méthodologie de l'enquête, et dans quelle mesure elles le sont. L'analyse de l'incidence du mode de collecte sur les résultats de l'enquête devrait être effectuée ultérieurement.

Confiance en la police**Au total, 9 Canadiens sur 10 ont confiance en la police**

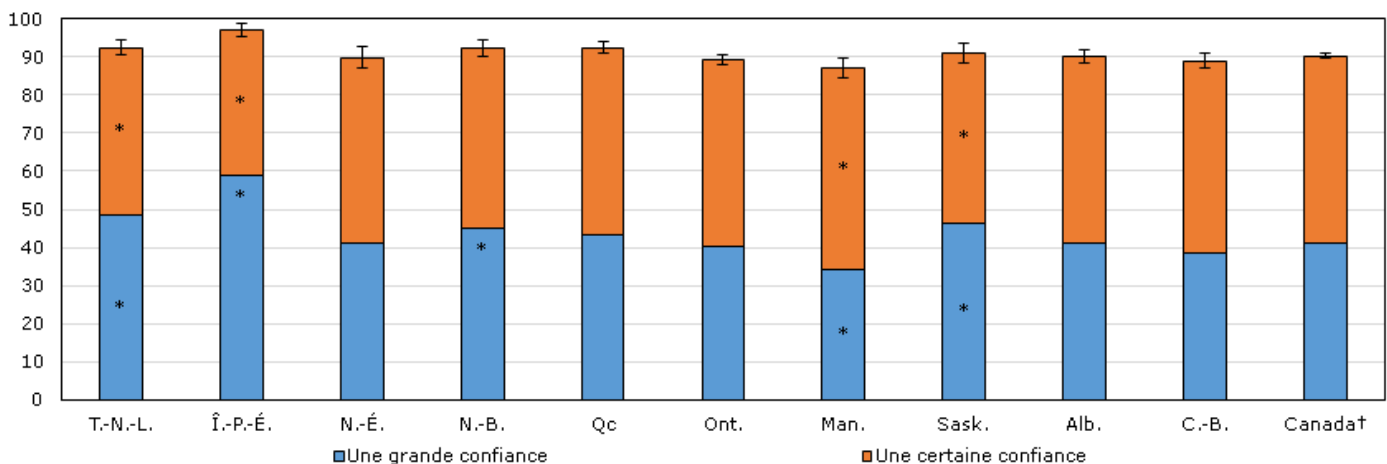
En 2019, 9 Canadiens sur 10 vivant dans les provinces ont dit avoir une grande confiance ou une certaine confiance en la police (90 %). Plus de 4 sur 10 (41 %) ont déclaré avoir une grande confiance en la police, alors que près de la moitié (49 %) ont dit avoir une certaine confiance en la police. Moins de 1 personne sur 10 (7 %) a déclaré avoir très peu confiance en la police. Une faible minorité (2 %) de Canadiens ont déclaré n'avoir aucune confiance en la police².

La confiance à l'égard de la police varie d'une province à l'autre

Le degré de confiance que les Canadiens ont déclaré avoir en la police variait selon la province³. À Terre-Neuve-et-Labrador (49 %), à l'Île-du-Prince-Édouard (59 %), au Nouveau-Brunswick (45 %) et en Saskatchewan (46 %), les proportions de résidents ayant déclaré avoir une grande confiance en la police étaient plus élevées qu'à l'échelle nationale (graphique 1)⁴. Au Manitoba, les résidents étaient moins susceptibles de dire qu'ils avaient une grande confiance en la police comparativement à la proportion provinciale globale observée (34 % par rapport à 41 %).

Graphique 1**Confiance à l'égard de la police chez les Canadiens, selon la province, 2019**

pourcentage

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

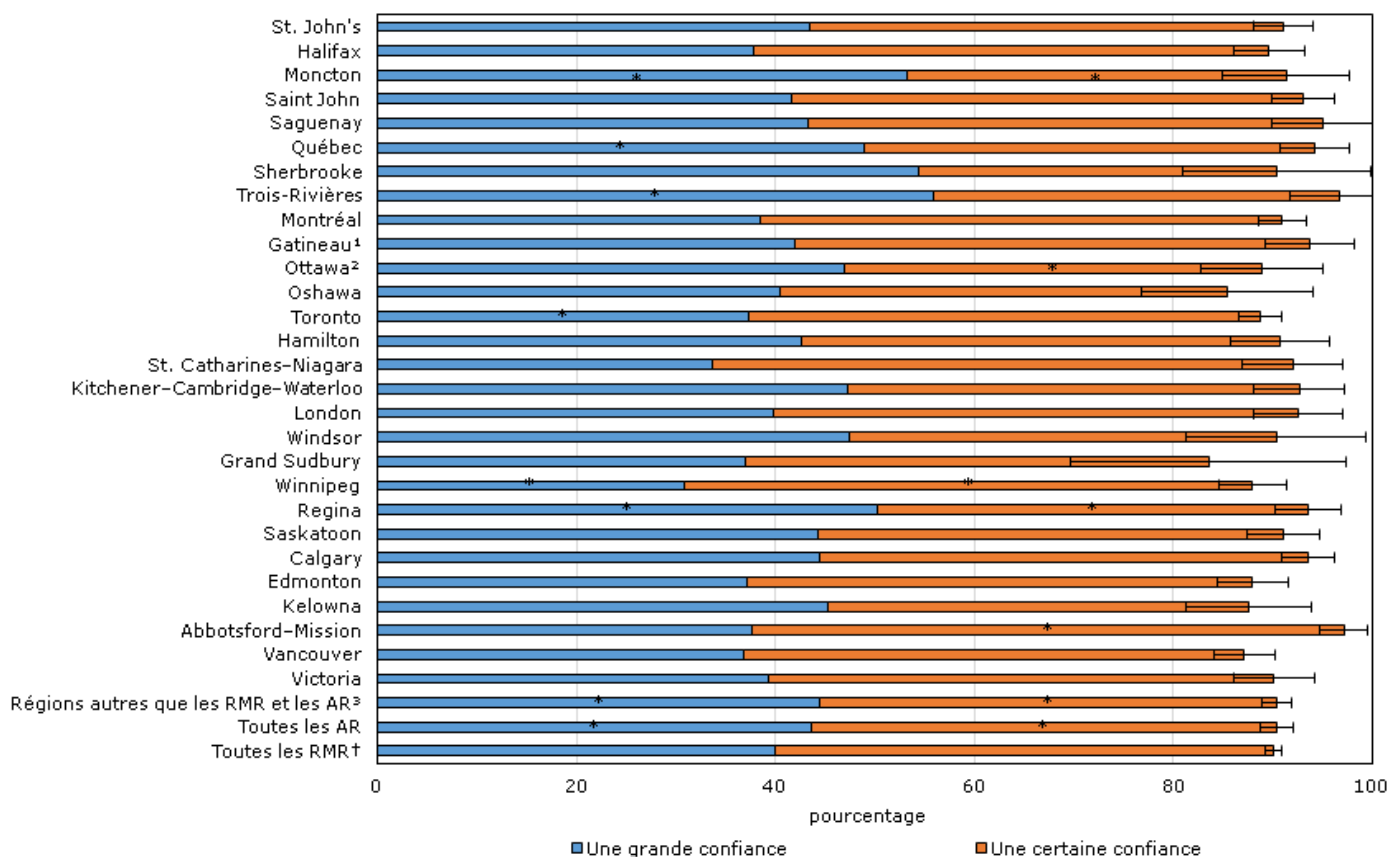
Note : Les intervalles de confiance présentés dans ce graphique s'appliquent à l'ensemble des catégories « Une grande confiance » et « Une certaine confiance ». Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Ne sait pas » et les réponses manquantes, mais ces données ne sont pas montrées.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Au total, 4 Canadiens sur 10 (40 %) vivant dans des régions métropolitaines de recensement (RMR) ont déclaré avoir une grande confiance en la police, une proportion moins élevée que celle observée chez les personnes vivant dans des agglomérations de recensement (AR) (44 %) ou dans des régions rurales (45 %) (graphique 2)⁵. Bien que le niveau de confiance à l'égard de la police ait été généralement élevé dans toutes les grandes villes canadiennes, la proportion de personnes ayant déclaré avoir une grande confiance variait dans certaines d'entre elles. Par exemple, environ la moitié des personnes vivant à Trois-Rivières (56 %), à Moncton (53 %), à Regina (50 %) et à Québec (49 %) ont déclaré avoir une grande confiance en la police, alors que c'était moins souvent le cas à Winnipeg (31 %) et à Toronto (37 %).

Graphique 2
Confiance à l'égard de la police chez les Canadiens, selon la région métropolitaine de recensement, 2019

Région métropolitaine de recensement (RMR)



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

2. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

3. Représente les régions rurales et les petites villes.

Note : Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (auss appelé le noyau). Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau. Pour être incluses dans une RMR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données sur le lieu de travail du recensement précédent. Une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (auss appelé le noyau). Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données sur le lieu de travail du recensement précédent. Les RMR pour lesquelles le nombre de réponses était peu élevé ne sont pas indiquées. Les intervalles de confiance présentés dans ce graphique s'appliquent à l'ensemble des catégories « Une grande confiance » et « Une certaine confiance ». Le calcul des pourcentages comprend les réponses manquantes, mais ces données ne sont pas montrées. Exclut les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Les différences géographiques observées au chapitre des niveaux de confiance à l'égard de la police peuvent être en partie attribuables aux profils démographiques des régions respectives. Par exemple, selon les données du Recensement de la population de 2016, un moins grand nombre de personnes de minorités visibles et un plus grand nombre de personnes âgées vivent à l'Île-du-Prince-Édouard que dans le reste du Canada. Par ailleurs, la RMR de Winnipeg compte la plus grande population autochtone, et près de la moitié de la population de Toronto est composée de personnes de minorités visibles (Statistique Canada, 2017).

Les contacts négatifs récents avec la police se traduisent par un faible niveau de confiance en celle-ci

De nombreuses études ont révélé que la confiance en la police et les perceptions à l'égard de celle-ci sont grandement influencées par les expériences antérieures avec la police, et en particulier si ces expériences ont été perçues comme étant positives ou négatives (Brown et Benedict, 2002; Cao, 2014; Chow, 2012; Cotter, 2015; Myhill et Beak, 2008).

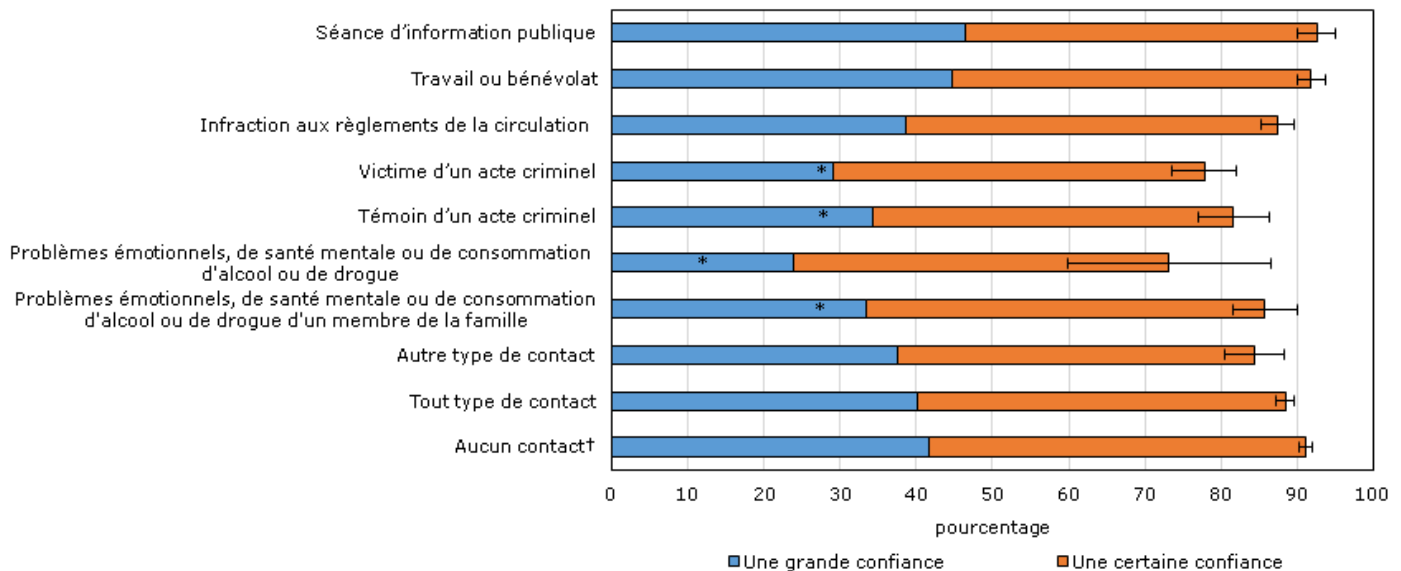
En 2019, environ 1 Canadien sur 3 (34 %) a déclaré avoir eu un contact récent avec la police (au cours des 12 mois précédents). Ce contact pouvait avoir eu lieu au travail; dans le cadre d'une activité de bénévolat ou d'une séance d'information publique; relativement à un acte criminel, comme victime, auteur présumé ou témoin; ou pour d'autres raisons, comme des problèmes émotionnels, des problèmes de santé mentale ou des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue. Le niveau de confiance en la police était élevé, peu importe si un contact récent a eu lieu ou non, et les Canadiens qui ont déclaré avoir eu un contact récent avec la police étaient généralement tout aussi susceptibles de dire qu'ils avaient une grande confiance en la police (40 %) que ceux qui avaient déclaré ne pas avoir eu de contact avec la police au cours de l'année précédente (42 %).

Toutefois, par rapport aux personnes qui ont déclaré ne pas avoir eu de contact récent avec la police, le niveau de confiance en la police était relativement faible chez celles qui ont dit être entrées en contact avec la police en raison de problèmes émotionnels, de problèmes de santé mentale ou de problèmes de consommation d'alcool ou de drogue, ou relativement à un acte criminel. Plus particulièrement, environ le quart (24 %) des personnes qui ont dit avoir été en contact avec la police au cours des 12 mois précédents en raison de leurs problèmes émotionnels, problèmes de santé mentale ou problèmes de consommation d'alcool ou de drogue et le tiers (33 %) de celles qui ont dit que leur contact récent avec la police était lié à des problèmes émotionnels, des problèmes de santé mentale ou des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue d'un membre de leur famille ont déclaré avoir une grande confiance en la police (graphique 3). De même, parmi les victimes et les témoins d'acte criminel, environ 1 personne sur 3 (29 % et 34 %, respectivement) a déclaré avoir une grande confiance en la police.

Graphique 3

Confiance à l'égard de la police chez les Canadiens qui ont déclaré être entrés en contact avec la police au cours des 12 mois précédents, selon la raison du contact, provinces, 2019

Raison du contact



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les intervalles de confiance présentés dans ce graphique s'appliquent à l'ensemble des catégories « Une grande confiance » et « Une certaine confiance ». Les raisons des contacts avec la police sont indiquées pour les personnes qui ont dit avoir été en contact avec la police au cours des 12 mois précédents. Le calcul des pourcentages comprend les réponses « Ne sait pas » et les réponses manquantes, mais ces données ne sont pas montrées. Exclut les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Non seulement certaines différences ont été observées au chapitre du niveau de confiance déclaré en fonction du type de contact qu'une personne a eu avec la police, mais les perceptions positives et négatives de ce contact ont accentué ces différences. Près de 9 Canadiens sur 10 (87 %) qui sont entrés en contact avec la police au cours de l'année précédente ont dit que, dans l'ensemble, le contact avait été positif, tandis que 12 % ont dit qu'il avait été négatif. Les Canadiens qui ont déclaré avoir eu un contact récent positif avec la police étaient beaucoup plus susceptibles d'affirmer avoir une grande confiance en la police que ceux qui ont déclaré avoir eu un contact récent négatif (44 % par rapport à 10 %). Autrement dit, les Canadiens qui ont déclaré avoir eu un contact récent négatif avec la police étaient six fois plus susceptibles de déclarer

qu'ils avaient un faible niveau de confiance en la police que ceux qui ont dit que leur contact récent avec la police avait été positif (42 % par rapport à 7 %)⁶.

L'analyse de régression logistique multiple a permis de confirmer le lien entre le contact avec la police et la confiance en la police⁷. L'analyse a révélé que lorsque les autres variables demeurent constantes, le fait d'avoir eu un contact récent négatif avec la police augmentait de façon significative la probabilité de déclarer avoir un faible niveau de confiance en la police (un rapport de cotes 6,5 fois plus élevé que celui observé chez les personnes ayant déclaré n'avoir eu aucun contact récent avec la police) (tableau 1). En revanche, le fait de déclarer avoir eu un contact positif récent avec la police a réduit la probabilité de déclarer avoir un faible niveau de confiance en la police.

Les personnes âgées sont celles qui ont le plus confiance en la police

Les recherches montrent qu'un certain nombre de facteurs peuvent avoir une incidence sur la perception du public à l'égard de la police et sur sa confiance en celle-ci. On compte parmi ces facteurs des caractéristiques démographiques comme l'âge et la race et des caractéristiques socioéconomiques comme le revenu et le niveau de scolarité, de même que les perceptions à propos de la situation dans le quartier et les expériences de victimisation (Cao, 2014; Chow, 2012; Gannon, 2005; Payne et Gainey, 2007)⁸.

Comme l'ont révélé les résultats des recherches antérieures, c'est chez les personnes âgées que la confiance en la police était la plus grande. Bien que des proportions semblables de Canadiens plus jeunes (moins de 45 ans) aient dit avoir une grande confiance en la police, la proportion de Canadiens plus âgés qui ont déclaré le même niveau de confiance augmentait avec chaque groupe d'âge. Les Canadiens de 75 ans et plus (53 %) étaient beaucoup plus susceptibles que les Canadiens plus jeunes de déclarer avoir une grande confiance en la police (tableau 1)⁹.

Le niveau de confiance ne variait généralement pas selon le genre parmi les Canadiens vivant dans les provinces en 2019¹⁰. Des proportions similaires de femmes (42 %) et d'hommes (41 %) ont indiqué avoir une grande confiance en la police¹¹.

Après avoir maintenu toutes les variables d'intérêt constantes (toutes les variables énumérées au tableau 1), on constate que les personnes de 65 ans et plus étaient moins susceptibles que celles de 15 à 24 ans de déclarer avoir un faible niveau de confiance en la police.

Les Canadiens présentant une incapacité sont moins susceptibles de déclarer avoir une grande confiance en la police

Selon les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, en 2017, environ 22 % de la population âgée de 15 ans et plus (environ 6,2 millions de personnes) ont déclaré avoir une incapacité (Morris et autres, 2018)¹². Les défis liés aux interactions entre les Canadiens ayant un trouble mental ou cognitif et la police continuent de faire l'objet de débats publics, le nombre de ces interactions ayant augmenté ces dernières années (Coleman et Cotton, 2014). Un article publié en 2015 a révélé qu'environ 1 personne sur 5 qui avait eu un contact récent avec la police avait un trouble mental ou un trouble lié à l'utilisation de substances (Boyce et autres, 2015).

En 2019, le niveau de confiance en la police chez les Canadiens qui ont déclaré avoir une incapacité mentale ou cognitive ou une incapacité physique était généralement moins élevé que celui observé chez les personnes qui ont déclaré ne pas avoir d'incapacité¹³. Au total, 1 personne sur 3 (33 %) ayant déclaré avoir une incapacité mentale ou cognitive et environ 2 personnes sur 5 (38 %) ayant une incapacité physique ont indiqué avoir une grande confiance en la police — des proportions nettement moins élevées que celles observées chez les personnes qui ont déclaré n'avoir aucune incapacité (43 %).

Les personnes qui ont déclaré avoir une incapacité mentale ou cognitive (42 %) ou une incapacité physique (35 %) étaient plus susceptibles d'affirmer avoir eu des contacts avec la police au cours des 12 mois précédents que les personnes qui ont dit n'avoir aucune incapacité (33 %). En outre, les personnes présentant une incapacité mentale ou cognitive ou une incapacité physique étaient plus susceptibles de dire que leur contact avec la police avait été négatif que ne l'étaient les personnes n'ayant aucune incapacité (15 % dans chaque cas par rapport à 11 %). Il convient de noter qu'environ 8 % des Canadiens présentant une incapacité mentale ou cognitive et ayant eu des contacts avec la police ont déclaré que leurs propres problèmes émotionnels, problèmes de santé mentale ou problèmes de consommation d'alcool ou de drogue avaient été la raison pour laquelle ils étaient entrés en contact avec la police.

En outre, des études ont révélé que les personnes présentant des incapacités affichent des taux plus élevés de victimisation avec violence et ont un sentiment de sécurité moins fort que les personnes n'ayant aucune incapacité, facteurs qui ont pu contribuer au niveau de confiance global moins élevé qu'elles ont à l'égard de la police (Cotter, 2018; Perreault, 2017).

Lorsque tous les autres facteurs sont maintenus constants, le fait d'avoir une incapacité mentale ou cognitive augmentait la probabilité de déclarer avoir un faible niveau confiance à l'égard de la police (un rapport de cotes environ 50 % plus élevé),

tandis que la probabilité de déclarer avoir un faible niveau de confiance en la police était plus élevée chez les personnes ayant une incapacité physique que chez les personnes ayant déclaré n'avoir aucune incapacité (un rapport de cotes 30 % plus élevé). Chez les personnes ayant à la fois une incapacité physique et une incapacité mentale ou cognitive, la probabilité qu'elles aient un faible niveau de confiance en la police se traduisait par un rapport de cotes 70 % plus élevé.

Le niveau de confiance en la police est moins élevé chez les Autochtones

En 2019, 3 personnes des Premières Nations, Métis et Inuits sur 10 (30 %) ont déclaré avoir une grande confiance en la police, une proportion beaucoup moins élevée que celle observée chez les non-Autochtones (42 %)¹⁴. Le plus faible niveau de confiance en la police a été observé chez les Premières Nations, moins de 3 personnes sur 10 (27 %) ayant déclaré avoir une grande confiance en la police. De même, 1 Métis sur 3 (32 %) a déclaré avoir une grande confiance en la police¹⁵.

Le niveau de confiance en la police déclaré par les Autochtones vivant en région urbaine ne différait pas significativement de celui observé chez les Autochtones vivant dans des régions rurales pour ce qui est d'avoir une grande confiance en la police (33 % et 25 %, respectivement)¹⁶. Cependant, les Autochtones vivant en milieu urbain étaient beaucoup moins susceptibles de déclarer avoir une faible confiance en la police que ne l'étaient les Autochtones vivant en milieu rural (13 % par rapport à 23 %).

Malgré le fait qu'il a été démontré que les contacts avec la police ont une incidence sur le niveau de confiance, lorsque tous les facteurs d'intérêt demeurent constants — y compris le fait d'avoir eu des contacts récents avec la police —, la probabilité que les Autochtones aient déclaré avoir un faible niveau de confiance en la police se traduisait par un rapport de cotes près de deux fois supérieur (1,9)¹⁷. Il convient de noter que si les Autochtones (44 %) étaient plus susceptibles que les non-Autochtones (34 %) de déclarer avoir eu un contact avec la police au cours de l'année précédente, parmi ceux qui ont eu un tel contact, des proportions semblables d'Autochtones et de non-Autochtones ont déclaré que celui-ci avait été négatif, un facteur qui a une incidence significative sur le niveau de confiance en la police. Les Autochtones ont également invoqué en général des raisons semblables pour expliquer leur contact avec la police¹⁸. Ces constatations démontrent que d'autres facteurs contribuent au plus faible niveau de confiance des Autochtones à l'égard de la police.

La question des mauvaises relations entre la police, les Autochtones et les personnes racialisées au Canada est bien documentée (Ben-Porat, 2008; Brown et Benedict, 2002; Chan et Mirchandani, 2002; Conseil des académies canadiennes, 2019; Jones et autres, 2014; Nilson et Mantello, 2019; Selkirk, 2020). La relation entre les Autochtones et la police a été décrite comme une relation de méfiance, une caractérisation qui est enracinée dans la colonisation. La Commission de vérité et réconciliation, par exemple, a décrit la manière dont la participation de la police au système des pensionnats a eu une incidence sur les Autochtones et leur confiance en la police (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). En outre, le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées présente également des preuves récentes de la manière dont ces événements historiques et les réactions du système à l'égard des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées contribuent directement au manque de confiance des Autochtones à l'égard de la police (FFADA, 2019). Ces rapports, ainsi que d'autres, ont montré l'incidence de la colonisation sur des facteurs tels que les inégalités socioéconomiques, les traumatismes, les problèmes de santé mentale et la toxicomanie qui touchent de façon disproportionnée les Autochtones. Ces facteurs perpétuent un cycle de contacts avec la police et d'autres systèmes soupçonnés de racisme systémique et d'attitudes systémiques et, par conséquent, une méfiance accrue envers la police (encadré 2) (Canada, Parlement, 2020a; Canada, Parlement, 2020b; Cao, 2014; Christmas, 2012; Conseil des académies canadiennes, 2019; Lebeuf, 2011; Jones et autres, 2014; Malakieh, 2019; Nilson et Mantello, 2019).

Il convient de noter que, même s'ils ont déclaré un niveau de confiance moins élevé à l'égard de la police, les Autochtones ont indiqué avoir un plus grand sentiment de sécurité dans leur quartier que les non-Autochtones, une constatation qui peut être attribuable à de solides liens communautaires (Perreault, 2017).

Les personnes de minorités visibles déclarent avoir moins confiance en la police

En 2019, 87 % des personnes de minorités visibles ont déclaré avoir une grande confiance ou une certaine confiance en la police; cette proportion est légèrement inférieure à celle de 92 % observée chez les personnes n'appartenant pas à une minorité visible¹⁹. La proportion de Canadiens de minorités visibles qui ont déclaré avoir une grande confiance en la police était inférieure de 9 points de pourcentage à celle affichée par leurs homologues n'appartenant pas à une minorité visible (35 % par rapport à 44 %). Les Canadiens originaires de l'Asie du Sud-Est (25 %) et d'origine chinoise (26 %), en particulier, étaient beaucoup moins susceptibles de déclarer avoir une grande confiance en la police. Même si les Canadiens de race noire et d'origine latino-américaine étaient tout aussi susceptibles que les Canadiens n'appartenant pas à une minorité visible de dire qu'ils avaient une grande confiance en la police, près de 1 sur 5 (18 % et 17 %, respectivement) a déclaré avoir très peu confiance en la police ou ne pas avoir confiance en elle du tout, soit plus du double de la proportion observée parmi les personnes n'appartenant pas à une minorité visible (8 %).

Il convient de noter que, bien que les personnes de minorités visibles soient moins susceptibles que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible de déclarer avoir eu un contact avec la police au cours de l'année précédente

(29 % par rapport à 36 %), 16 % des personnes de minorités visibles qui ont déclaré avoir eu un contact récent avec la police ont dit que celui-ci avait été négatif, une proportion plus élevée que celle observée chez les personnes n'appartenant pas à une minorité visible (10 %). Lorsque tous les autres facteurs demeurent constants, on observe que les personnes des minorités visibles affichaient une probabilité plus élevée de déclarer avoir un faible niveau de confiance en la police que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible (un rapport de cotes 50 % plus élevé). Dans l'ensemble, 13 % des personnes de minorités visibles ont déclaré un faible niveau de confiance en la police, comparativement à 8 % des personnes n'appartenant pas à une minorité visible.

Les expériences et les perceptions du racisme systémique au sein des services de police et les actes découlant de préjugés raciaux commis par les policiers sont probablement des facteurs qui contribuent au faible niveau global de confiance en la police au sein de ce segment de la population (Colombie-Britannique, 2020; Canada, Parlement, 2020b; Stelkia, 2020; Weitzer et Tuch, 2005). Les personnes de minorités visibles sont plus susceptibles de déclarer faire l'objet de discrimination dans leurs rapports avec la police (encadré 2). Selon les résultats de l'ESG de 2019 sur la victimisation, 2 % des Canadiens de minorités visibles ont déclaré avoir été victimes d'une certaine forme de discrimination dans leurs rapports avec la police au cours des cinq années précédentes, comparativement à 0,6 % des Canadiens n'appartenant pas à une minorité visible. Il a également été démontré que la sous-représentation des personnes de minorités visibles au sein des services de police a une incidence sur les perceptions des personnes de minorités visibles à l'égard de la police (Chow, 2012). En 2018, les personnes de minorités visibles représentaient 22 % de la population canadienne, mais 8 % des policiers au Canada cette année-là (Conor et autres, 2019). En outre, les personnes de minorités visibles sont plus susceptibles de vivre dans des grandes villes et sont surreprésentées dans les quartiers à faible revenu, et bien qu'elles soient moins souvent victimes de violence que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible, elles sont moins susceptibles de se sentir en sécurité dans leur quartier — des facteurs qui se sont avérés négativement corrélés avec les perceptions à l'égard de la police (Chow, 2012; Perreault, 2017; Simpson, 2018a).

Encadré 2 Confiance en la police, août 2020

Au cours de l'été 2020, de nombreuses discussions sur les problèmes de racisme systémique au sein des services de police ont émergé au Canada à la suite de certains incidents très médiatisés d'inconduite policière (Colombie-Britannique, 2020; Canada, Parlement, 2020a; Canada, Parlement, 2020b). Ces incidents très médiatisés ont eu des répercussions négatives sur les perceptions du public à l'égard de la police (Weitzer, 2002; Weitzer et Tuch, 2005). De nombreux Canadiens sont descendus dans la rue pour manifester leur frustration à l'égard de l'inconduite policière ciblant les Autochtones, les Noirs et d'autres personnes racialisées. En outre, le début de la pandémie de COVID-19 plus tôt en 2020 a mené à la mise en place de certaines règles et restrictions visant à endiguer la propagation de cette maladie, ce qui a eu une incidence sur la vie quotidienne des Canadiens. Il y a des raisons de penser que ces nouvelles règles et leurs mesures d'application ont une incidence disproportionnée sur des communautés particulières, dont les Autochtones, les Noirs et d'autres groupes racialisés et défavorisés (Deshman et autres, 2020). On a également constaté que ces règles ont une incidence négative sur la perception qu'ont les Canadiens à l'égard de la criminalité dans leur quartier et sur leur sentiment de sécurité, particulièrement chez les Autochtones (Arriagada et autres, 2020) — il a été démontré que ces deux facteurs contribuent à la perception qu'ont les gens de la police.

Par conséquent, bien que l'objet du présent article soit d'examiner les données recueillies dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la victimisation, afin de faire la lumière sur les attitudes encore plus récentes à l'égard de la police et sur tout signe de changement quant aux perceptions — en particulier chez les personnes autochtones et les personnes de minorités visibles —, cet encadré repose sur les données obtenues au moyen de l'initiative par approche participative *Répercussions de la COVID-19 sur les Canadiens — Expérience de la discrimination*. Cette collecte de données, menée en août 2020, a permis de recueillir des renseignements sur les expériences de discrimination perçues pendant la pandémie de COVID-19. Elle comportait des questions sur les perceptions à l'égard de la police — et d'autres institutions judiciaires et publiques. Il est important de noter, cependant, que l'approche participative ne comporte pas de plan d'échantillonnage probabiliste et que, par conséquent, les données représentent uniquement les opinions des participants et ne peuvent être généralisées à l'ensemble de la population canadienne. De plus, le questionnaire utilisé dans le cadre de l'approche participative a permis de recueillir de l'information sur le niveau de confiance et comportait des catégories de réponse qui différaient de celles de l'ESG sur la victimisation. Par conséquent, aucune comparaison directe ne devrait être effectuée entre les deux sources de données, et c'est la raison pour laquelle les résultats présentés dans cet encadré sont axés sur les participants qui ont déclaré avoir un faible niveau de confiance et les données de l'ESG ne font pas partie de cet encadré.

Encadré 2 — fin

Confiance en la police, août 2020

Plus de 36 000 personnes au Canada ont participé à l'initiative de collecte de données par approche participative. Parmi celles-ci, 23 % ont déclaré avoir un faible niveau de confiance en la police²⁰. Cette proportion était la même pour ce qui est de la méfiance à l'égard du système judiciaire et des administrations locales, mais elle était supérieure à la proportion observée concernant la méfiance à l'égard du gouvernement fédéral (21 %), du système scolaire (20 %), des organismes de santé publique (13 %), du système de santé (13 %) et des commerçants ou des gens d'affaires locaux (9 %). Parmi les autres institutions envers lesquelles les participants ont déclaré avoir un niveau de méfiance plus élevé que celui qu'ils ont déclaré avoir à l'égard de la police figurent les grandes sociétés, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les agents de réglementation, les banques et les médias canadiens. En comparaison, une étude semblable menée en 2015 a établi que les Canadiens affichaient des niveaux de confiance beaucoup plus élevés envers la police qu'à l'égard du système scolaire, des tribunaux et du Parlement fédéral, entre autres (Cotter, 2015).

Les participants qui s'identifiaient comme appartenant à certains groupes de population étaient particulièrement plus susceptibles d'exprimer de la méfiance à l'égard de la police. Par exemple, 4 participants sur 10 (40 %) s'identifiaient comme Autochtones ont exprimé une méfiance à l'égard de la police, comparativement à 19 % des participants non autochtones et des participants n'appartenant pas à une minorité visible²¹. De même, environ 3 participants sur 10 (31 %) qui s'identifiaient comme des personnes de minorités visibles exprimaient de la méfiance à l'égard de la police. Le niveau de méfiance à l'égard de la police était particulièrement élevé chez les participants noirs (52 %) et les personnes qui se sont identifiées comme appartenant à plus d'un groupe de minorités visibles (44 %).

Lorsqu'on leur a posé des questions sur la discrimination ou le traitement injuste dont ils ont fait l'objet de la part d'autres personnes depuis le début de la pandémie de COVID-19, 2 % des participants ont déclaré avoir fait l'objet de tels comportements dans leurs rapports avec la police. Bien que moins de 1 % des participants non autochtones et des participants n'appartenant pas à une minorité visible aient déclaré avoir été victimes de discrimination dans leurs rapports avec la police depuis le début de la pandémie, des proportions nettement plus élevées de participants noirs (8 %), appartenant à plus d'un groupe de minorités visibles (7 %), autochtones (6 %) et latino-américains (6 %) ont déclaré en avoir fait l'objet. La grande majorité des participants qui ont déclaré avoir été victimes de discrimination ou de traitement injuste dans leurs rapports avec la police ont également dit avoir un faible niveau de confiance en la police (82 %).

Pour plus de résultats tirés de cette initiative de collecte de données par approche participative, voir Statistique Canada, 2020.

Au Canada, les personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles font preuve d'une confiance modérée à l'égard de la police

Les Canadiens de minorité sexuelle — les personnes qui se déclarent gaies, lesbiennes ou bisexuelles ou qui déclarent une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité — avaient dans l'ensemble des sentiments de confiance à l'égard de la police semblables à ceux des Canadiens hétérosexuels, mais le degré de confiance déclaré différait²². Par exemple, au pays, les personnes gaies ou lesbiennes (31 %) et les personnes bisexuelles (25 %) étaient beaucoup moins susceptibles de déclarer avoir une grande confiance en la police que les personnes hétérosexuelles (42 %).

Dans l'ensemble, des proportions semblables de Canadiens de minorité sexuelle et de Canadiens hétérosexuels ont déclaré avoir eu des contacts avec la police au cours de l'année précédente. Les perceptions des Canadiens de minorité sexuelle à l'égard des contacts récents avec la police étaient semblables à celles observées chez les Canadiens hétérosexuels.

Les personnes de minorité sexuelle au Canada affichent des taux de victimisation plus élevés et une santé mentale moins bonne et craignent davantage de faire l'objet de stigmatisation et de discrimination dans leurs rapports avec la police que les Canadiens hétérosexuels (Jaffray, 2020; Nadal, 2015; Simpson, 2018b). Au Canada, les sentiments de sécurité sont également moins forts chez les personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles que chez les personnes hétérosexuelles (Perreault, 2017). Ces facteurs peuvent contribuer à réduire le niveau de confiance à l'égard de la police au sein de ce segment de la population. Lorsque les autres facteurs d'intérêt demeurent constants, le fait d'être une personne lesbienne, gaie ou bisexuelle n'a pas d'incidence sur la probabilité de déclarer avoir un faible niveau de confiance en la police.

Encadré 3**Confiance dans les tribunaux de juridiction criminelle canadiens**

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la victimisation, on a posé des questions aux Canadiens relativement à leur confiance dans les tribunaux de juridiction criminelle du Canada. Conformément aux conclusions d'études antérieures (Cotter, 2015), le niveau de confiance dans les tribunaux de juridiction criminelle du pays était généralement moins élevé que le niveau de confiance à l'égard de la police. Alors que 41 % des Canadiens ont dit avoir une grande confiance en la police, 1 Canadien sur 7 (14 %) a déclaré avoir une grande confiance dans les tribunaux de juridiction criminelle.

Environ 1 Canadien sur 5 (20 %) a déclaré avoir déjà eu un contact avec les tribunaux de juridiction criminelle canadiens. Les personnes qui avaient déjà eu un contact avec les tribunaux de juridiction criminelle étaient tout aussi susceptibles que celles qui n'en avaient jamais eu de déclarer avoir une certaine confiance ou une grande confiance dans les tribunaux. Toutefois, les personnes qui ont déclaré avoir eu un contact avec les tribunaux de juridiction criminelle étaient plus susceptibles de dire qu'elles avaient peu confiance dans les tribunaux (24 %) ou pas du tout confiance (11 %) que ne l'étaient les Canadiens qui n'avaient jamais eu de contact (13 % et 3 %, respectivement).

Environ 18 % des Canadiens ont dit qu'ils ne savaient pas à quel point ils avaient confiance dans les tribunaux de juridiction criminelle canadiens. La catégorie de réponse « ne sait pas » a été choisie plus souvent par les personnes qui ont dit ne jamais avoir eu de contact avec les tribunaux de juridiction criminelle (données non présentées).

Même si les femmes étaient tout aussi susceptibles que les hommes de déclarer avoir confiance en la police, ce n'était pas le cas pour ce qui est de leur niveau de confiance dans les tribunaux de juridiction criminelle : 12 % des femmes ont dit avoir une grande confiance dans les tribunaux de juridiction criminelle, comparativement à 15 % des hommes. Les personnes vivant en union libre et les personnes divorcées, les personnes n'appartenant pas à une minorité visible, les personnes non immigrantes, les personnes présentant une incapacité (mentale ou cognitive et physique), les personnes bisexuelles, les personnes sans diplôme d'études universitaires et les personnes ne pratiquant aucune religion étaient également moins portées à déclarer avoir une grande confiance dans les tribunaux de juridiction criminelle canadiens²³.

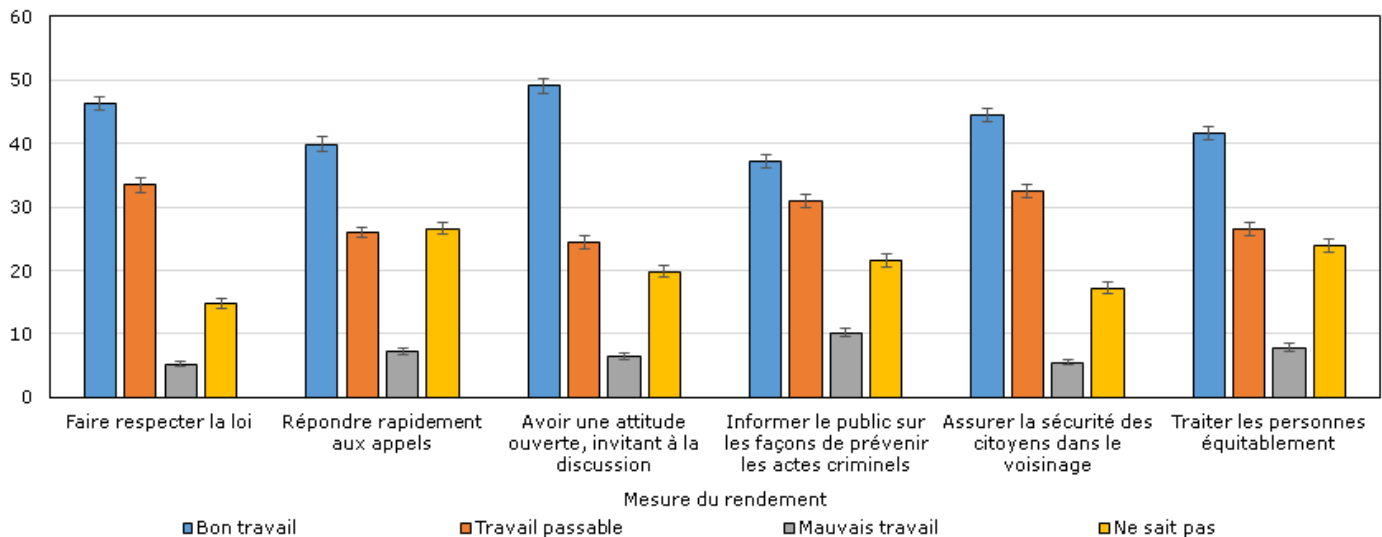
Les niveaux de confiance dans les tribunaux de juridiction criminelle du Canada étaient comparables dans la plupart des provinces, sauf au Manitoba (9 %) et en Alberta (11 %), où les résidents étaient moins susceptibles de déclarer avoir une grande confiance par rapport au niveau observé à l'échelle nationale.

Perceptions à l'égard du rendement des services de police**Moins de la moitié des Canadiens pensent que leur service de police local fait du bon travail**

Pour les six mesures du rendement de la police prises en compte dans le cadre de l'ESG sur la victimisation (voir l'encadré 1), moins de la moitié des Canadiens ont déclaré que leur service de police local faisait du bon travail. En 2019, dans l'ensemble, les croyances selon lesquelles la police faisait du bon travail quant à l'adoption d'une attitude ouverte, invitant à la discussion (49 %) et pour ce qui est de faire respecter la loi (46 %) ont reçu une cote un peu plus favorable parmi les Canadiens; venaient ensuite les croyances selon lesquelles la police faisait du bon travail pour ce qui est d'assurer la sécurité des citoyens (44 %) et de traiter les personnes équitablement (42 %) (graphique 4, tableau 2). Environ 4 répondants sur 10 ont dit que leur service de police local faisait du bon travail quant à la rapidité avec laquelle il répondait aux appels (40 %) et informait le public sur les façons de prévenir les actes criminels (37 %). Environ 1 Canadien sur 5 (18 %) était d'avis que la police faisait du bon travail à l'égard des six mesures.

Graphique 4 Perceptions à l'égard de la police chez les Canadiens, selon la mesure du rendement, provinces, 2019

pourcentage



Note : Le calcul des pourcentages comprend les réponses manquantes, mais ces données ne sont pas montrées. Exclut les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

La proportion de Canadiens qui ont dit que leur service de police local faisait un travail passable oscillait entre 24 % et 33 % à l'égard des six mesures. Au total, 1 personne sur 10 ou moins a dit que la police faisait du mauvais travail.

Les perceptions à l'égard du rendement des services de police sont liées aux perceptions concernant les contacts récents avec la police

En ce qui concerne cinq des six mesures, les Canadiens qui ont eu un contact récent avec la police étaient tout aussi susceptibles que ceux qui n'en ont pas eu de dire que la police faisait du bon travail. Une seule mesure faisait exception à ce chapitre; les Canadiens qui ont déclaré avoir eu un contact avec la police au cours des 12 mois précédents étaient plus susceptibles de dire que la police faisait du bon travail quant à l'adoption d'une attitude ouverte, invitant à la discussion (63 %) que ne l'étaient ceux qui ont déclaré ne pas avoir eu de contact récent avec la police (53 % par rapport à 47 %).

Les perceptions à l'égard du rendement des services de police différaient parfois parmi les Canadiens en fonction du type de contact déclaré. Par exemple, les Canadiens qui ont déclaré être entrés en contact avec la police au cours de l'année précédente dans le cadre d'une séance d'information publique étaient plus susceptibles de dire que la police faisait un bon travail pour ce qui est d'adopter une attitude ouverte, invitant à la discussion (63 %) et d'informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels (51 %) que ne l'étaient les personnes qui n'ont pas été en contact avec la police au cours de l'année précédente pour quelque raison que ce soit (tableau 3). En revanche, les Canadiens qui ont été victimes d'actes criminels au cours des 12 mois précédents étaient moins portés à dire que la police faisait du bon travail pour ce qui est de faire respecter la loi (32 %).

De plus, parmi les Canadiens qui ont déclaré avoir eu un contact récent avec la police, la perception à l'égard du rendement des services de police semblait être associée à leur opinion sur la façon dont le contact s'est déroulé — à savoir positivement ou négativement. Comme on pouvait s'y attendre, les personnes qui ont dit avoir eu un contact récent négatif avec la police étaient beaucoup moins susceptibles de dire que la police faisait du bon travail relativement à l'une ou à l'autre des mesures que ne l'étaient les personnes qui ont eu un contact récent positif, et réciproquement, les personnes qui ont dit avoir eu un contact récent positif étaient plus susceptibles de dire que la police faisait du bon travail. Pour reprendre en exemple les perceptions à l'égard de la mesure qui consiste à faire respecter la loi, 15 % des Canadiens qui ont eu un contact récent négatif avec la police ont dit que celle-ci faisait du bon travail, et 25 % ont déclaré qu'elle faisait du mauvais travail. En comparaison, 50 % des personnes qui ont déclaré que leur contact récent avec la police avait été positif ont dit que cette dernière faisait du bon travail, tandis que 5 % ont mentionné qu'elle faisait du mauvais travail.

Il convient de noter que, en 2019, de 15 % à 27 % des personnes ont dit ne pas savoir si leur service de police local faisait du bon travail à l'égard d'au moins une des mesures. Les personnes qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec la police au cours de l'année précédente étaient les plus portées à indiquer ne pas le savoir²⁴.

Les perceptions à l'égard du rendement des services de police sont généralement comparables selon le genre des répondants, mais différent selon le groupe d'âge et l'orientation sexuelle

Les perceptions à l'égard du rendement des services de police variaient généralement parmi les différents groupes d'âge. Toutefois, dans l'ensemble, les Canadiens plus âgés avaient des perceptions plus positives à ce chapitre que les Canadiens plus jeunes. Par exemple, les Canadiens âgés (ceux de 75 ans et plus) étaient plus susceptibles que les Canadiens de 15 à 24 ans de dire que leur service de police local faisait du bon travail pour ce qui est de toutes les mesures, sauf en ce qui concerne le fait de répondre rapidement aux appels. En ce qui a trait à cette mesure, ils étaient tout aussi susceptibles de dire que leur service de police faisait du bon travail (tableau 2).

Lorsqu'on les compare selon le genre, les hommes et les femmes ont exprimé des opinions semblables en ce qui concerne les perceptions à l'égard du rendement des services de police; moins de la moitié d'entre eux ont déclaré que la police faisait du bon travail pour chacune des mesures²⁵. La seule exception concernait le fait de traiter les personnes équitablement, mesure qui a reçu une cote un peu moins favorable chez les femmes (40 % par rapport à 43 % chez les hommes).

Les Canadiens qui ont déclaré être bisexuels étaient beaucoup moins susceptibles que les Canadiens hétérosexuels de dire que la police faisait du bon travail pour ce qui est de trois mesures. Plus précisément, environ 1 personne bisexuelle sur 3 ou moins a déclaré que la police faisait du bon travail pour ce qui est de faire respecter la loi (25 %), d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion (34 %) et d'assurer la sécurité des citoyens (33 %), comparativement à 47 %, à 50 % et à 45 %, respectivement, chez les personnes hétérosexuelles.

Les personnes ayant une incapacité sont moins susceptibles de dire que la police fait du bon travail

Les personnes ayant déclaré avoir une incapacité étaient généralement moins satisfaites du rendement des services de police. Les Canadiens qui ont déclaré avoir une incapacité mentale ou cognitive étaient moins susceptibles que les personnes ayant déclaré n'avoir aucune incapacité de dire que la police faisait du bon travail pour chacune des mesures, à savoir faire respecter la loi (39 % par rapport à 48 %), répondre rapidement aux appels (37 % par rapport à 41 %), avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion (43 % par rapport à 50 %), informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels (33 % par rapport à 38 %), assurer la sécurité des citoyens (38 % par rapport à 46 %) et traiter les personnes équitablement (36 % par rapport à 43 %). De même, comparativement aux personnes ayant déclaré n'avoir aucune incapacité, les personnes ayant déclaré avoir une incapacité physique étaient moins souvent portées à dire que la police faisait du bon travail pour ce qui est de quatre mesures : faire respecter la loi (44 %), répondre rapidement aux appels (38 %), assurer la sécurité des citoyens (41 %) et traiter les personnes équitablement (40 %).

Les perceptions du rendement des services de police étaient généralement similaires chez les Autochtones et les non-Autochtones

En 2019, de façon générale, les perceptions des Autochtones à l'égard du rendement des services de police étaient semblables à celles des non-Autochtones. La seule exception concernait le travail de la police pour ce qui est de faire respecter la loi, qui suscitait une perception moins positive chez les Premières Nations. Les personnes des Premières Nations étaient beaucoup moins portées à dire que la police faisait du bon travail pour ce qui est de faire respecter la loi que ne l'étaient les non-Autochtones (36 % par rapport à 47 %). Les Métis ont déclaré des niveaux de satisfaction comparables à ceux déclarés par les non-Autochtones quant au rendement des services de police pour chacune des six mesures²⁶.

Dans l'ensemble des provinces, les perceptions à l'égard du rendement des services de police parmi les Autochtones étaient similaires, peu importe si ces derniers vivaient dans des régions urbaines ou rurales.

Les perceptions à l'égard du rendement des services de police varient parmi les groupes de minorités visibles

Dans l'ensemble, les Canadiens qui se sont identifiés comme des personnes de minorités visibles étaient beaucoup moins susceptibles que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible de dire que la police faisait du bon travail à l'égard de cinq des six éléments mesurés au moyen de l'enquête, sauf pour ce qui est de répondre rapidement aux appels; en ce qui concerne cette mesure, des proportions similaires ont indiqué que la police faisait du bon travail. Toutefois, les différences variaient entre les plus grands groupes ethniques du Canada. Par exemple, les Canadiens d'origine chinoise étaient moins susceptibles de dire que la police faisait du bon travail à l'égard des six mesures, alors que les Canadiens d'origine latino-américaine (37 %) et ceux originaires de l'Asie du Sud-Est (35 %) étaient moins portés à déclarer que la police faisait du bon travail pour ce qui est de faire respecter la loi que ne l'étaient les personnes n'appartenant pas à une minorité visible (49 %). Sauf en ce qui concerne les Canadiens d'origine latino-américaine, philippine et arabe, dont les perceptions étaient semblables à celles des personnes n'appartenant pas à une minorité visible, tous les autres groupes ethniques ont affiché des niveaux de satisfaction plus faibles à l'égard du rendement des services de police pour ce qui est de traiter les personnes équitablement. Dans l'ensemble, environ 1 Canadien de minorités visibles sur 3 (34 %) a indiqué que la police

faisait du bon travail pour ce qui est de traiter les personnes équitablement, comparativement à 45 % des personnes n'appartenant pas à une minorité visible.

Il convient de noter que de 20 % à 30 % de personnes de minorités visibles ont déclaré qu'elles ne savaient pas si la police faisait un bon travail, un travail passable ou un mauvais travail.

Les personnes immigrantes de longue date évaluent le rendement des services de police moins favorablement

Les personnes immigrantes étaient moins susceptibles que les personnes non immigrantes de dire que la police faisait du bon travail pour ce qui est de deux des six mesures suivantes : avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion (46 % par rapport à 50 %) et traiter les personnes équitablement (38 % par rapport à 43 %). Les personnes immigrantes qui étaient au Canada depuis plus de 10 ans avaient, en général, des opinions moins positives concernant le rendement des services de police que les personnes non immigrantes. En ce qui a trait à cinq des six mesures, ces personnes immigrantes de longue date étaient moins susceptibles que les personnes non immigrantes de dire que la police faisait du bon travail, sauf pour ce qui est de répondre aux appels rapidement; en ce qui concerne cette mesure, les personnes immigrantes de longue date et les personnes non immigrantes avaient des opinions similaires.

Par ailleurs, les personnes immigrantes récentes avaient généralement les mêmes opinions ou des opinions plus positives au sujet du rendement des services de police que les personnes non immigrantes. Pour ce qui est de répondre rapidement aux appels (47 %) et d'assurer la sécurité des citoyens dans le voisinage (51 %), les personnes immigrantes récentes étaient plus susceptibles de dire que la police faisait du bon travail que ne l'étaient les personnes non immigrantes (39 % et 45 %, respectivement).

Parmi les personnes immigrantes, de 19 % à 29 % ont déclaré qu'elles ne savaient pas si la police faisait un bon travail, un travail passable ou un mauvais travail pour chacune des mesures de rendement étudiées dans le cadre de l'enquête. Les proportions affichées par les personnes immigrantes récentes et les personnes immigrantes de longue date étaient similaires en général.

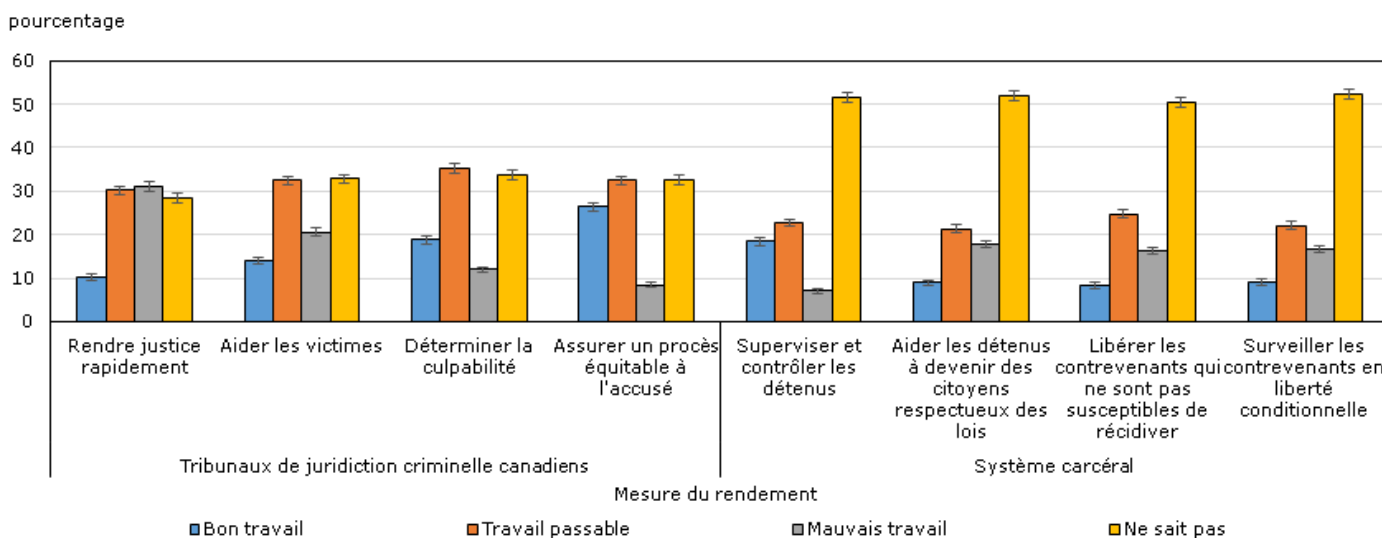
Encadré 4 Perceptions des Canadiens à l'égard du système de justice pénale

En plus des questions sur les perceptions à l'égard des services de police locaux, dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la victimisation, on a également posé des questions sur les perceptions des Canadiens à l'égard d'autres aspects du système de justice canadien, à savoir les tribunaux de juridiction criminelle et les prisons. En ce qui concerne les tribunaux de juridiction criminelle, dans l'ESG, on a demandé aux répondants s'ils croyaient qu'ils faisaient du bon travail, un travail passable ou un mauvais travail pour ce qui est de rendre justice rapidement, d'aider les victimes, de déterminer la culpabilité des accusés et de leur garantir un procès équitable. De même, on a demandé aux répondants s'ils croyaient que le système carcéral faisait du bon travail, un travail passable ou un mauvais travail pour ce qui est de superviser les détenus et d'exercer un contrôle sur eux pendant qu'ils sont en prison, d'aider les détenus à devenir des citoyens respectueux des lois, de libérer les contrevenants qui ne sont pas susceptibles de commettre à nouveau un crime et de surveiller les contrevenants en liberté conditionnelle.

Les perceptions au sujet des tribunaux de juridiction criminelle et des prisons étaient généralement moins positives que celles liées au rendement des services de police. Parmi les mesures du rendement des tribunaux de juridiction criminelle, les Canadiens étaient moins susceptibles de dire que ceux-ci faisaient du bon travail pour ce qui est de rendre justice rapidement (10 %) ou d'aider les victimes (14 %) (graphique de l'encadré 3). Au lieu de cela, environ 1 Canadien sur 3 (31 %) et 1 Canadien sur 5 (21 %) pensaient que les tribunaux de juridiction criminelle faisaient un mauvais travail quant à ces deux mesures, respectivement. Les Canadiens étaient un peu plus susceptibles de dire que ceux-ci faisaient du bon travail pour ce qui est de garantir un procès équitable (26 %) et de déterminer la culpabilité des accusés (19 %).

Encadré 4 — fin Perceptions des Canadiens à l'égard du système de justice pénale

Graphique de l'encadré 4
Perceptions des Canadiens à l'égard des tribunaux de juridiction criminelle canadiens et du système carcéral, selon la mesure du rendement, provinces, 2019



Note : Le calcul des pourcentages comprend les réponses manquantes, mais ces données ne sont pas montrées. Exclut les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Les Canadiens étaient encore moins positifs quant à leurs perceptions à l'égard des prisons canadiennes. Environ 1 personne sur 5 (18 %) a dit croire que les prisons faisaient du bon travail pour ce qui est de superviser les détenus et d'exercer un contrôle sur eux pendant qu'ils sont en prison, et environ 1 sur 10 a dit penser qu'elles faisaient du bon travail pour ce qui est d'aider les détenus à devenir des citoyens respectueux des lois, de libérer les contrevenants et de surveiller les contrevenants en liberté conditionnelle.

Plus particulièrement, environ 1 Canadien sur 3 a mentionné qu'il ne savait pas si les tribunaux de juridiction criminelle faisaient du bon travail, un travail passable ou un mauvais travail, tandis qu'environ la moitié des Canadiens ont affirmé qu'ils ne savaient pas si les prisons faisaient du bon travail, un travail passable ou un mauvais travail.

Les résidents de l'Ontario affichent des niveaux de satisfaction inférieurs à l'égard du rendement des services de police, et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard sont plus satisfaits

En 2019, on a observé de nombreuses variations provinciales au chapitre du niveau de satisfaction des Canadiens à l'égard du rendement des services de police. L'Île-du-Prince-Édouard était la seule province à déclarer des niveaux de satisfaction à l'égard du rendement des services de police supérieurs à la moyenne des provinces canadiennes pour chacune des six mesures. Les résidents du Québec ont accordé une cote plus favorable à leur service de police local pour ce qui est de cinq des six mesures (sauf pour ce qui est d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion) (tableau 4). En revanche, comparativement aux résidents de toutes les provinces, les résidents de l'Ontario étaient moins susceptibles de dire que leur service de police local faisait du bon travail pour l'une ou l'autre des six mesures.

Les perceptions à l'égard du rendement des services de police différaient également à l'échelle régionale; pour chacune des mesures, les perceptions des personnes vivant dans des agglomérations de recensement et des régions rurales étaient plus positives que celles des personnes vivant dans des RMR (tableau 5). Les perceptions à l'égard de la police différaient également de plusieurs façons parmi les RMR; en effet, certaines villes ont affiché une plus grande satisfaction à l'égard du rendement des services de police pour la plupart des mesures, alors que d'autres villes ont affiché une satisfaction à l'égard de la police pour certaines mesures, mais pas pour d'autres. Par exemple, les personnes vivant à Québec, à Trois-Rivières et à Sherbrooke étaient plus susceptibles de déclarer que leur service de police local faisait du bon travail en ce qui a trait à cinq des six mesures comparativement aux moyennes globales observées pour les RMR, tandis que des proportions moins élevées de personnes vivant à Toronto et à Winnipeg ont déclaré que la police faisait du bon travail pour ce qui est de cinq des six mesures.

À l'instar de ce qui a été mentionné précédemment au sujet de la confiance en la police, les différences provinciales et régionales quant aux perceptions des résidents à l'égard de la police peuvent être en partie attribuables aux profils démographiques des régions concernées.

Résumé

En 2019, la grande majorité des Canadiens ont déclaré avoir confiance en la police; ils ont déclaré avoir une grande confiance (41 %) ou une certaine confiance (49 %).

Le fait d'avoir eu des contacts négatifs antérieurs avec la police était le facteur permettant le plus de prédire les niveaux de confiance déclarés (parmi les facteurs considérés dans le présent article). La probabilité que les personnes qui ont dit avoir eu un contact négatif avec la police au cours de l'année précédente déclarent avoir un faible niveau de confiance en la police se traduisait par un rapport de cotes environ sept fois plus élevé. Parmi les autres facteurs qui ont une incidence négative sur le niveau de confiance des Canadiens à l'égard de la police figure le fait de s'identifier en tant que personne d'une minorité visible, en tant qu'Autochtone ou en tant que personne présentant une incapacité. En revanche, le fait d'être une personne de 65 ans et plus réduit la probabilité de déclarer avoir un faible niveau de confiance en la police.

En 2019, de 37 % à 49 % des Canadiens étaient d'avis que la police faisait du bon travail en ce qui concerne les mesures du rendement à l'étude, à savoir : faire respecter la loi; répondre rapidement aux appels; avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion; informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels; assurer la sécurité des citoyens dans leur région; et traiter les personnes équitablement.

Tout comme pour ce qui est de la confiance en la police, les perceptions concernant le rendement des services de police étaient liées aux opinions découlant des contacts antérieurs avec la police. Par exemple, les Canadiens qui ont déclaré avoir eu un contact négatif avec la police au cours des 12 mois précédents étaient beaucoup moins susceptibles de dire que la police faisait du bon travail pour l'une ou l'autre des mesures que ne l'étaient les personnes ayant déclaré ne pas avoir eu de contact récent avec la police. Les opinions plus favorables étaient, quant à elles, plus répandues chez les personnes ayant eu des contacts récents positifs.

Comme c'est le cas pour la confiance en la police, les perceptions de certaines sous-populations à l'égard de la police étaient aussi plus positives. Plus particulièrement, les personnes de 45 ans et plus avaient généralement des opinions plus positives au sujet du rendement des services de police que celles de 15 à 24 ans, tandis que les personnes de minorités visibles et les personnes ayant une incapacité avaient généralement des opinions moins positives. Contrairement aux résultats relatifs à la confiance en la police, les perceptions des Autochtones concernant le rendement des services de police étaient, en général, comparables à celles des non-Autochtones, sauf pour ce qui est de faire respecter la loi, cette mesure suscitant une opinion moins favorable chez les Premières Nations. Par ailleurs, les personnes immigrantes de longue date (c'est-à-dire celles qui ont immigré au Canada avant 2010) avaient des opinions moins favorables relativement à cinq des six mesures, tandis que les personnes immigrantes récentes étaient plus susceptibles que les personnes non immigrantes de dire que la police faisait du bon travail pour ce qui est de répondre rapidement aux appels et d'assurer la sécurité des citoyens dans leur voisinage.

De nombreuses études ont montré que la confiance et les perceptions des citoyens à l'égard de la police sont associées à plusieurs facteurs, dont leurs caractéristiques démographiques, leur situation socioéconomique, leur exposition à l'environnement et leurs contacts négatifs antérieurs avec la police. Même si le présent article fait état d'un certain nombre de caractéristiques démographiques et de certains contacts antérieurs négatifs déclarés avec la police, il est important de tenir compte d'autres facteurs qui ont été liés aux perceptions du public à l'égard de la police. Au nombre de ces facteurs figurent les expériences de victimisation et les facteurs associés à la vulnérabilité d'une personne à la victimisation, comme les caractéristiques du quartier et les perceptions relatives à la sécurité personnelle.

Méthodes pour l'analyse de régression logistique

Les rapports de cotes présentés dans l'article sont le résultat d'une analyse de régression multiple qui a été effectuée pour évaluer l'influence des facteurs d'intérêt sur le niveau de confiance des Canadiens à l'égard de la police. Pour simplifier l'interprétation des résultats, la variable dépendante dans le modèle a été définie comme le fait d'avoir un faible niveau de confiance (très peu de confiance ou aucune confiance). Toutes les variables énumérées au tableau 1 ont été incluses dans le modèle, mais seules les variables ayant une incidence significative ($p < 0,05$) ont été conservées dans le modèle final pour produire les rapports de cotes. Ces variables sont : le groupe d'âge, le fait d'avoir une incapacité, l'appartenance à une minorité visible, l'identité autochtone, l'affiliation religieuse et les contacts récents avec la police (contacts positifs, contacts négatifs ou absence de contact au cours des 12 mois précédents).

Description de l'enquête

Le présent article repose sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation). En 2019, Statistique Canada a mené l'ESG sur la victimisation pour la septième fois. Les cycles précédents se sont déroulés en 1988, 1993, 1999, 2004, 2009 et 2014. L'ESG sur la victimisation vise essentiellement à mieux comprendre les enjeux liés à la sécurité des Canadiens, y compris les perceptions à l'égard de la criminalité et du système de justice, les expériences de violence entre partenaires intimes et la mesure dans laquelle les personnes se sentent en sécurité au sein de leur collectivité.

La population cible était composée de personnes de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces canadiennes, à l'exception des personnes vivant en établissement à temps plein. En 2019, l'enquête a également été menée dans les trois territoires à l'aide d'un plan d'échantillonnage différent. Toutefois, les données relatives aux territoires, de même que celles liées aux affaires criminelles survenues au cours des 12 mois précédents dans les provinces et les territoires, seront diffusées à une date ultérieure.

Collecte des données

La collecte des données a eu lieu au cours de la période allant d'avril 2019 à mars 2020. Les réponses ont été obtenues au moyen d'une interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO) et, pour la première fois, l'ESG sur la victimisation comportait une option Internet de collecte autoadministrée. Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix.

Une personne âgée de 15 ans et plus a été choisie au hasard au sein de chaque ménage pour répondre à l'enquête. Un suréchantillon d'Autochtones a été ajouté à l'ESG de 2019 sur la victimisation, afin de permettre une analyse plus approfondie des personnes appartenant à ce groupe de population.

En 2019, l'échantillon comptait 20 454 répondants, dont un suréchantillon de 3 056 Autochtones.

Taux de réponse

En 2019, le taux de réponse global a été de 36,4 % (41,0 % pour l'échantillon principal et 22,2 % pour le suréchantillon). Parmi les non-répondants figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui n'ont pas pu être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes menées auprès des ménages, les données de la présente étude comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait participé à l'enquête.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées dans les tableaux et les graphiques. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle. Tout au long du présent article, sauf indication contraire, des différences statistiquement significatives ont été déterminées à l'aide d'intervalles de confiance de 95 %.

Statistique Canada a confiance en la qualité des données diffusées tirées de l'ESG de 2019 et veille à ce que les données soient adaptées à leur utilisation dans la présente analyse. En raison de la méthode de collecte utilisée pour recueillir les données de l'ESG, toutefois, il est possible que les données ne soient pas représentatives de certaines sous-populations et petites régions géographiques. Par exemple, cela devrait avoir des répercussions plus marquées sur les populations qui font face à des obstacles linguistiques ou celles qui vivent dans des régions éloignées où les services téléphoniques ou les télécommunications sont moins fiables.

Références

- ARRIAGADA, Paula, Tara HAHMANN et Vivian O'DONNELL. 2020. « Les perceptions des Autochtones à l'égard de la sécurité pendant la pandémie de COVID-19 », *Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- BEN-PORAT, Guy. 2008. « Policing multicultural states: Lessons from the Canadian model », *Policing and Society*, vol. 18, n° 4, p. 411 à 425.
- BOIVIN, Rémi, et Rita LAM. 2016. Sondages Web, opinion publique et performance policière, *Criminologie*, vol. 49, n° 1, p. 225 à 245.
- BOYCE, Jillian, Cristine ROTENBERG et Maisie KARAM. 2015. « La santé mentale et les contacts avec la police au Canada, 2012 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BROWN, Ben, et Wm Reed BENEDICT. 2002. « Perceptions of the police: Past findings, methodological issues, conceptual issues and policy implications », *Policing: An International Journal of Police Strategies and Management*, vol. 25, n° 3, p. 543 à 580.
- Canada. Parlement. 2020a. *Débats du Sénat*, 43^e Parl, 1^{re} sess, vol. 151, n° 22 (16 juin 2020) (site consulté le 15 septembre 2020).
- Canada. Parlement. 2020b. *Débats du Sénat*, 43^e Parl, 1^{re} sess, vol. 151, n° 27 (25 juin 2020) (site consulté le 15 septembre 2020).
- CAO, Liqun. 2014. « Aboriginal people and confidence in the police », *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, vol. 1, p. 1 à 34.
- CHAN, Wendy, et Kiran MIRCHANDANI. 2002. *Crimes of colour: Racialization and the criminal justice system in Canada*, Peterborough, Broadview Press.
- CHOW, Henry P.H. 2012. « Attitudes towards police in Canada: A study of perceptions of university students in a western Canadian city », *International Journal of Criminal Justice Sciences*, vol. 7, n° 1, p. 508 à 523.
- CHRISMAS, Robert. 2012. « The people are the police: Building trust with Aboriginal communities in contemporary Canadian society », *Administration publique du Canada*, vol. 55, n° 3, p. 451 à 470.
- COLEMAN, Terry, et Dorothy COTTON. 2014. « TEMPO : Guide sur les interactions entre les policiers et les personnes aux prises avec un trouble mental », *Commission de la santé mentale du Canada*.
- Colombie-Britannique, ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général. 2020. « Ministers statement on police act reform », *BC Gov News*, 12 juin 2020 (site consulté le 21 septembre 2020).
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. 2015. *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*, Winnipeg.
- Commission ontarienne des droits de la personne. 2018. « Enfances interrompues : Surreprésentation des enfants autochtones et noirs au sein du système de bien-être de l'enfance de l'Ontario ».
- CONOR, Patricia, Jodi ROBSON et Sharon MARCELLUS. 2019. « Les ressources policières au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Conseil des académies canadiennes. 2019. *Vers la paix, l'harmonie et le bien-être : Les services de police dans les communautés autochtones*, Ottawa, Comité d'experts sur les services de police dans les communautés autochtones, Conseil des académies canadiennes.
- COTTER, Adam. 2015. « La confiance du public envers les institutions canadiennes », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, produit n° 89-652-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2018. « La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014 : faits saillants », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- DESHMAN, Abby, Alexander MCCLELLAND et Alex LUSCOMBE. 2020. « Stay off the grass: COVID-19 and law enforcement in Canada », *Policing the Pandemic Mapping Project*, Association canadienne des libertés civiles.
- Femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). 2019. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.
- GANNON, Maire. 2005. *Enquête sociale générale sur la victimisation, cycle 18 : Un aperçu des résultats, 2004*, produit n° 85-565-X au catalogue de Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone.
- GIACOMANTONIO, Chris, et autres. 2019. « Établir une norme de données commune pour mesurer les attitudes envers la police au Canada », *Rapport de recherche*, produit n° PS113-1 au catalogue.
- HENNIGAN, Karen M., et autres. 2002. « Community views on crime and policing: Survey mode effects on bias in community surveys », *Justice Quarterly*, vol. 19, n° 3, p. 565 à 587.

- JAFFRAY, Brianna. 2020. « Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JONES, Nicholas A., et autres. 2014. *First Nations Policing: A Review of the Literature*, Regina, Collaborative Centre for Justice and Safety.
- LEBEUF, Marcel-Eugène. 2011. *Le rôle de la Gendarmerie royale du Canada sous le régime des pensionnats Indiens*, Ottawa, Gendarmerie royale du Canada.
- LINCHIAT Chang, et Jon A. KROSNICK. 2010. « Comparing oral interviewing with self-administered computerized questionnaires an experiment », *Public Opinion Quarterly*, vol. 74, n° 1, p. 154 à 167.
- MALAKIEH, Jamil. 2019. « Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes au Canada, 2017-2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- MAZOWITA, Benjamin, et Cristine ROTENBERG. 2019. « Le Cadre canadien de mesures du rendement des services de police : des indicateurs normalisés du rendement des services de police au Canada », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- MORRIS, Stuart, Gail FAWCETT, Larent BRISEBOIS et Jeffrey HUGUES. 2018. « Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017 », *Rapports sur l'Enquête canadienne sur l'incapacité*. Diffusé le 28 novembre 2018.
- MYHILL, Andy, et Kristi BEAK. 2008. « Public confidence in the police », *Research, Analysis and Information*, National Policing Improvement Agency, p. 1 à 42.
- NADAL, Kevin L., et Kristin C. DAVIDOFF. 2015. « Perceptions of Police Scale (POPS): Measuring attitudes towards law enforcement and beliefs about police bias », *Journal of Psychology and Behavioral Science*, vol. 3, n° 2, p. 1 à 9.
- NILSON, Chad, et Barb MANTELLO. 2019. « Rejoindre le cercle : Déterminer les éléments clés pour une collaboration policière efficace au sein des communautés autochtones », Saskatoon, *Community Safety Knowledge Alliance*.
- PAYNE, Brian K., et Randy R. GAINEY. 2007. « Attitudes about the police and neighborhood safety in disadvantaged neighborhoods: The influence of criminal victimization and perceptions of a drug problem », *Criminal Justice Review*, vol. 32, n° 2, p. 142 à 155.
- PERREAULT, Samuel. 2019. « Les crimes déclarés par la police en milieu rural et en milieu urbain dans les provinces canadiennes, 2017 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PERREAULT, Samuel. 2017. « Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- REN, Ling, et autres. 2005. « Linking confidence in the police with the performance of the police: Community policing can make a difference », *Journal of Criminal Justice*, vol. 33, p. 55 à 66.
- SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. 2019. « Mesurer les attitudes du public envers la police — rapport technique », *Sommaire de recherche*, 2019-S001.
- SELKIRK, Morgan. 2020. « Visible minority status and confidence in the police », *The Sociological Imagination: Western's Undergraduate Sociology and Criminology Student Journal*. vol. 6, n° 1.
- SIMPSON, Laura. 2018a. « La victimisation avec violence et la discrimination au sein de la population des minorités visibles, Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- SIMPSON, Laura. 2018b. « La victimisation avec violence chez les lesbiennes, gais et bisexuels au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Statistique Canada. 2020. « Expérience de la discrimination pendant la pandémie de COVID-19 », *Le Quotidien*, Statistique Canada, diffusé le 17 septembre 2020.
- Statistique Canada. 2017. *Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X au catalogue.
- STELKIA, Krista. 2020. « Police Brutality in Canada: A symptom of structural racism and colonial violence », *Policy Brief*, vol. 72. Yellowhead Institute.
- WEITZER, Ronald. 2002. « Incidents of police misconduct and public opinion », *Journal of Criminal Justice*, vol. 30, n° 2.
- WEITZER, Ronald, et Steven A. TUCH. 2005. « Racially biased policing: Determinants of citizen Perceptions », *Social Forces*, vol. 83, p. 1009 à 1030.

Notes

1. Au moment où le présent article a été produit, les données de l'Enquête sociale générale de 2019 relatives à des incidents de victimisation n'étaient pas disponibles. Les données relatives aux territoires, de même que celles relatives aux affaires criminelles survenues au cours des 12 mois précédents dans les provinces et les territoires, seront publiées à une date ultérieure.
2. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont incluses. Par conséquent, et en raison de l'arrondissement, le total peut ne pas correspondre à 100.
3. Le présent article exclut les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, qui seront publiées à une date ultérieure.
4. À moins d'indication contraire, toutes les différences présentées sont statistiquement significatives ($p < 0,05$).
5. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau. Pour être incluses dans une RMR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données sur le lieu de travail du recensement précédent. Les RMR pour lesquelles le nombre de réponses a été peu élevé ne sont pas indiquées. Une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données sur le lieu de travail du recensement précédent. Dans cet article, les régions rurales comprennent les résidents des provinces vivant à l'extérieur des RMR et des AR. Les régions urbaines comprennent les personnes vivant dans une RMR ou une AR.
6. Un faible niveau de confiance signifie que les répondants ont déclaré avoir très peu confiance ou aucune confiance en la police.
7. Toutes les variables énumérées au tableau 1 ont été incluses dans le modèle, mais seules les variables ayant une incidence significative ($p < 0,05$) ont été conservées dans le modèle final. Pour simplifier l'interprétation des résultats, la variable dépendante dans le modèle a été définie comme avoir un faible niveau de confiance (très peu de confiance ou aucune confiance). Pour obtenir plus de renseignements, voir la section Méthodes pour l'analyse de régression logistique.
8. Les données sur le revenu et la victimisation ne sont pas incluses dans le présent rapport, car elles n'étaient pas encore disponibles pour analyse au moment de la diffusion de l'article.
9. Les différences entre les personnes de 75 ans et plus et tous les groupes d'âge étaient statistiquement significatives.
10. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, on a demandé aux répondants d'indiquer leur sexe à la naissance ainsi que leur genre. Le terme « genre » s'entend du genre que ressent intimement une personne (selon où elle se positionne sur le continuum de l'identité de genre) et/ou du genre qu'elle exprime publiquement (expression de genre) dans sa vie quotidienne, y compris au travail, lorsqu'elle magasine ou accède à d'autres services, dans son milieu de vie ou dans la collectivité en général. Le genre actuel d'une personne peut différer du sexe assigné à cette personne à sa naissance (sexe masculin ou sexe féminin) et peut différer du sexe inscrit dans ses documents juridiques actuels. Sauf indication contraire, les références aux hommes et aux femmes, dans le présent article, sont liées au genre déclaré d'une personne (indiqué dans l'ESG de 2019 sur la victimisation comme étant de sexe masculin ou de sexe féminin).
11. En raison des chiffres trop peu élevés, les estimations relatives aux populations non binaires (celles dont le genre actuel n'a pas été déclaré comme exclusivement masculin ou féminin) sont trop peu fiables pour être publiées.
12. L'Enquête canadienne sur l'incapacité est la source officielle de données sur la prévalence des incapacités au Canada.
13. Les personnes ayant une incapacité désignent les personnes qui déclarent un état mental ou cognitif (apprentissage, développement, mémoire, état lié à la santé mentale) ou physique (ouïe, vision, mobilité, souplesse, dextérité, douleur) qui limite leurs activités quotidiennes.
14. Le libellé précis de la question posée aux répondants dans le cadre de l'enquête était le suivant : « Êtes-vous un Autochtone, c'est-à-dire, Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit)? » Dans le présent article, le terme « Autochtone » englobe les personnes des Premières Nations, les Métis et les Inuits. Dans la mesure du possible, les résultats sont présentés pour chaque groupe distinct.
15. L'estimation de la proportion d'Inuits qui ont déclaré avoir une grande confiance en la police était trop peu fiable pour être publiée.
16. La différence n'est pas statistiquement significative.
17. Tous les facteurs énumérés au tableau 1 ont été inclus dans le modèle, y compris le fait d'avoir un contact récent négatif.
18. À l'exception des problèmes émotionnels, des problèmes de santé mentale ou des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue des membres de la famille comme raison à l'origine du contact avec la police (motif qui était plus fréquemment invoqué par les Autochtones que par les non-Autochtones [10 % par rapport à 2 %]), les Autochtones et les non-Autochtones ont déclaré des raisons semblables pour être entrés en contact avec la police.

19. Dans le présent article, la population n'appartenant pas à une minorité visible exclut les Autochtones.

20. Le niveau de confiance a été mesuré sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifiait « Aucune confiance » et 5 signifiait « Une grande confiance ». Dans le présent article, les termes « faible niveau de confiance » et « méfiance » sont utilisés de façon interchangeable pour désigner les personnes qui ont donné une réponse de 1 ou 2 à cette question.

21. Pour analyser les expériences des participants autochtones et des personnes de minorités visibles séparément, dans le présent encadré, des comparaisons sont effectuées avec les personnes n'appartenant pas à une minorité visible et les personnes non autochtones.

22. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2019 sur la victimisation, on a fourni une option de réponse écrite à la question « Quelle est votre orientation sexuelle », au moyen de laquelle les répondants ont pu préciser leur orientation sexuelle si celle-ci ne figurait pas déjà dans les options de réponses (hétérosexuel[le], homosexuel[le] ou bisexuel[le]). En raison de la taille de l'échantillon, les personnes qui ont déclaré une orientation sexuelle autre que les options fournies sont regroupées sous la grande catégorie Orientation sexuelle non classée ailleurs (n.c.a.).

23. Toutes les caractéristiques énumérées au tableau 1 (sauf les variables liées aux contacts avec la police) ont été mises à l'essai et seules celles qui présentaient une différence significative sont énumérées dans cet encadré. En ce qui concerne les caractéristiques énumérées, des comparaisons sont effectuées avec les catégories suivantes (respectivement) : les personnes mariées, les personnes de minorités visibles (particulièrement les Canadiens noirs, d'origine sud-asiatique, d'origine philippine et d'origine arabe), les personnes immigrantes (récentes et de longue date), les personnes n'ayant aucune incapacité, les personnes hétérosexuelles, les personnes titulaires d'un diplôme universitaire ou supérieur, les personnes non chrétiennes et les personnes musulmanes. En raison de la petite taille de l'échantillon, les comparaisons avec la population inuite n'ont pas été possibles.

24. Les calculs des pourcentages présentés dans cet article comprennent les réponses « Ne sait pas ». Il convient de souligner que le pourcentage de personnes qui ont répondu « Ne sait pas » diffère pour chaque groupe de population et pour différentes mesures.

25. En raison des chiffres peu élevés, les estimations pour les populations non binaires sont trop peu fiables pour être publiées.

26. Les données sur les Inuits ne peuvent être diffusées en raison de la petite taille de l'échantillon.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Confiance des Canadiens à l'égard de la police, selon certaines caractéristiques, provinces, 2019

Caractéristiques retenues	Une grande confiance			Une certaine confiance			Très peu confiance ou aucune confiance			Rapport de cotes (faible niveau de confiance déclaré) ¹
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		
		de	à		de	à		de	à	
Population totale	41	40	42	49	48	50	9	9	10	...
Groupe d'âge										
15 à 24 ans	36	31	40	53	49	57	11	9	14	Catégorie de référence
25 à 34 ans	32	29	35	54	51	57	14	12	16	1,3
35 à 44 ans	40	37	43	48	45	51	12	10	14	1,1
45 à 54 ans	42	39	44	49	46	52	9	7	10	0,8
55 à 64 ans	45	43	47	48	45	50	7	6	8	0,7
65 à 74 ans	48	45	50	45	43	48	6	5	7	0,7
75 ans et plus	53	50	56	43	40	46	4	3	5	0,4***
Genre²										
Homme	41	39	42	49	47	50	10	9	11	Catégorie de référence
Femme	42	40	43	49	48	51	9	8	9	n.s.
Non binaire	F	F	F	F	F	F	F	F	F	...
Sexe										
Masculin	41	39	42	49	47	50	10	9	11	Catégorie de référence
Féminin	42	40	43	49	48	51	9	8	10	n.s.
État matrimonial										
Marié	45	44	47	47	45	48	8	7	8	Catégorie de référence
En union libre	36	33	39	54	51	57	10	8	12	n.s.
Veuf	48	45	52	44	41	48	6	4	9	n.s.
Séparé	38	32	43	48	42	54	14	10	18	n.s.
Divorcé	42	39	46	48	44	51	10	8	12	n.s.
Célibataire, jamais marié	35	32	37	53	50	55	13	11	15	n.s.
Identité autochtone										
Personne non autochtone	42	40	43	49	48	50	9	9	10	Catégorie de référence
Autochtone	30	25	36	53	47	59	16	12	21	1,9***
Premières Nations	27	20	35	55	46	64	18	12	25	...
Métis	32	25	40	52	44	61	15	9	22	...
Inuits	F	F	F	F	F	F	F	F	F	...

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1 — continué
Confiance des Canadiens à l'égard de la police, selon certaines caractéristiques, provinces, 2019

Caractéristiques retenues	Une grande confiance			Une certaine confiance			Très peu confiance ou aucune confiance			Rapport de cotes (faible niveau de confiance déclaré) ¹
	pourcen- tage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcen- tage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcen- tage	Intervalle de confiance de 95 %		
		de	à		de	à		de	à	
Appartenance à une minorité visible										
N'appartenant pas à une minorité visible ³	44	43	45	48	46	49	8	7	9	Catégorie de référence
Minorité visible	35 [*]	32	37	52 [*]	49	55	13 [*]	11	15	1,5***
Sud-Asiatiques	44	38	50	43	37	49	13 [*]	9	18	...
Chinois	26 [*]	22	31	59 [*]	54	64	14 [*]	11	19	...
Noirs	38	30	48	43	34	52	18 [*]	11	27	...
Philippins	39	31	47	55	47	63	5	3	10	...
Arabes	37	26	51	43	30	57	20	9	37	...
Latino-Américains	35	26	45	47	35	59	17 [*]	10	28	...
Asiatiques du Sud-Est	25 [*]	15	38	64 [*]	50	76	11	5	23	...
Autre minorité visible ⁴	33 [*]	28	39	56 [*]	50	62	11	7	16	...
Statut d'immigrant										
Personne non immigrante	41	40	43	49	48	50	9	8	10	Catégorie de référence
Personne immigrante	41	38	43	48	46	51	11	9	12	n.s.
Personne immigrante récente	46	41	52	44	39	49	9	6	13	...
Personne immigrante de longue date (a immigré avant 2010)	39	37	42	49	47	52	11	9	13	...
Résidents non permanents	39	27	51	52	39	64	8	4	17	n.s.
Religion										
Aucune religion	34	32	36	53	51	55	13	12	15	Catégorie de référence
Religion chrétienne	46 [*]	44	47	47 [*]	46	49	7 [*]	6	8	0,6***
Religion non chrétienne	41 [*]	36	45	47 [*]	43	51	12	10	16	0,8
Incapacité										
Personne n'ayant aucune incapacité	43	42	45	48	46	49	8	8	9	Catégorie de référence
Personne ayant une incapacité	37 [*]	35	38	52 [*]	50	54	11 [*]	10	12	...
Incapacité physique	38 [*]	36	40	51 [*]	49	53	11 [*]	9	12	1,3 [*]
Incapacité mentale ou cognitive	33 [*]	30	36	53 [*]	50	56	14 [*]	12	16	1,5 [*]
Orientation sexuelle										
Hétérosexuel	42	40	43	49	48	50	9	8	10	Catégorie de référence
Lesbienne ou gai	31 [*]	24	40	54	45	62	15	8	25	n.s.
Bisexuel	25 [*]	17	34	60 [*]	50	70	14	8	22	n.s.
Orientation sexuelle n.c.a. ⁵	30	14	52	47	31	64	23 [*]	13	37	n.s.

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1 — fin
Confiance des Canadiens à l'égard de la police, selon certaines caractéristiques, provinces, 2019

Caractéristiques retenues	Une grande confiance			Une certaine confiance			Très peu confiance ou aucune confiance			Rapport de cotes (faible niveau de confiance déclaré) ¹
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		
		de	à		de	à		de	à	
Plus haut niveau de scolarité										
Sans diplôme d'études secondaires	45	41	48	46	42	49	9	7	12	Catégorie de référence
Diplôme d'études secondaires	39*	37	42	50	47	52	10	9	12	n.s.
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	40*	38	42	49	47	51	10	9	12	n.s.
Diplôme universitaire ou niveau d'études supérieur	42	40	44	49	48	51	8	7	9	n.s.
Activité principale										
Travaille à un emploi rémunéré ou travailleur autonome	39	37	40	51	49	52	10	10	11	Catégorie de référence
À la recherche d'un emploi rémunéré	35	22	52	52	36	67	F	F	F	n.s.
Aux études	44	37	52	48	40	55	8	5	12	n.s.
À la retraite	50*	48	52	45*	43	47	5*	4	6	n.s.
À la maison ⁶	41	37	46	46	41	51	13	9	17	n.s.
Autre activité	47	39	56	43	35	52	9	5	14	n.s.
Contact avec la police										
N'a pas eu de contact avec la police au cours des 12 mois précédents	42	40	43	49	48	51	8	8	9	Catégorie de référence
A eu un contact avec la police au cours des 12 mois précédents	40	38	42	48	46	50	11*	10	13	...
Contact positif	44*	42	46	48	46	51	7*	6	8	0,7*
Contact négatif	10*	8	14	47	41	53	42*	37	48	6,5***

... n'ayant pas lieu de figurer

F trop peu fiable pour être publié

n.s. non significatif (s'applique aux résultats des rapports de cotes seulement; variable supprimée du modèle final)

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)

1. Les rapports de cotes représentent la probabilité de déclarer ne pas avoir beaucoup ou aucune confiance en la police. Le modèle final comprend uniquement les variables qui étaient significatives. Les rapports de cote présentés pour les personnes ayant une incapacité physique, ou mentale ou cognitive ne comprennent pas les personnes ayant déclaré avoir à la fois une incapacité physique et une incapacité mentale ou cognitive (celles-ci ont été incluses dans le modèle final, mais les résultats ne figurent pas au tableau).

2. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), on a demandé aux répondants d'indiquer leur genre, ainsi que leur sexe à la naissance. Le terme « genre » désigne le genre que ressent intimement une personne (selon où elle se positionne sur le continuum de l'identité de genre) et/ou le genre qu'elle exprime publiquement (expression de genre) dans sa vie quotidienne, y compris au travail, lorsqu'elle magasine ou accède à d'autres services, dans son milieu de vie ou dans la collectivité en général. Le genre actuel d'une personne peut différer du sexe assigné à cette personne à sa naissance (sexe masculin ou sexe féminin) et peut différer du sexe inscrit dans ses documents juridiques actuels. Le terme « non binaire » s'applique aux personnes dont le genre actuel n'est pas déclaré comme exclusivement masculin ou féminin.

3. Exclut les Autochtones.

4. Comprend les personnes qui se sont identifiées à plus d'un groupe désigné comme minorité visible.

5. n.c.a. non classé ailleurs.

6. Comprend les personnes qui ont déclaré qu'au cours des 12 mois précédents, elles s'occupaient de leurs enfants, effectuaient des travaux ménagers, étaient en congé de maternité ou de paternité ou en congé parental, ou encore avaient une maladie de longue durée.

Note : Le calcul des pourcentages comprend les réponses manquantes. Exclut les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Tableau 2
Perceptions des Canadiens à l'égard de la police, selon certaines caractéristiques, provinces, 2019

Caractéristiques retenues	Le service de police local fait un bon travail quand il s'agit...								
	De faire respecter la loi			De répondre rapidement aux appels			D'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion		
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Population totale	46	45	47	40	39	41	49	48	50
Groupe d'âge									
15 à 24 ans [†]	43	38	47	40	36	44	43	39	48
25 à 34 ans	40	37	43	36	33	39	42	39	45
35 à 44 ans	45	42	47	39	37	42	51*	48	53
45 à 54 ans	48*	45	50	39	37	42	50*	47	53
55 à 64 ans	50*	48	52	40	38	42	51*	49	53
65 à 74 ans	51*	49	54	44	42	47	56*	53	58
75 ans et plus	52*	49	55	45	42	48	56*	53	59
Genre¹									
Homme [†]	46	44	48	41	39	43	50	48	51
Femme	47	45	48	39	37	41	49	47	50
Non binaire	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Sexe									
Masculin [†]	46	44	48	41	39	43	50	48	51
Féminin	47	45	48	39	37	40	49	47	50
État matrimonial									
Marié [†]	47	45	48	39	38	41	50	49	52
En union libre	49	45	52	42	39	45	48	45	52
Veuf	51*	48	55	44*	41	48	57*	54	61
Séparé	52	46	58	45	40	51	54	49	60
Divorcé	49	46	53	41	38	45	54	51	58
Célibataire, jamais marié	43*	40	45	39	36	41	44*	41	47
Identité autochtone									
Personne non autochtone [†]	47	45	48	40	39	41	49	48	50
Autochtone	39*	32	45	38	32	44	44	39	50
Premières Nations	36*	28	45	38	30	48	41	33	50
Métis	40	32	49	39	31	47	48	40	57
Inuits	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Appartenance à une minorité visible									
N'appartenant pas à une minorité visible ^{2,†}	49	48	51	41	39	42	53	51	54
Minorité visible	40*	37	42	38	36	41	40*	38	43
Sud-Asiatiques	44	38	51	46	39	52	46*	40	52
Chinois	29*	24	34	28*	23	33	32*	27	37
Noirs	47	38	56	45	36	54	43*	35	52
Philippins	43	35	52	42	35	50	48	40	57
Arabes	42	29	55	51	37	64	46	34	60
Latino-Américains	37*	27	48	40	30	51	40*	30	51
Asiatiques du Sud-Est	35*	23	49	32	21	46	40	27	54
Autre minorité visible ³	43*	37	49	36	31	42	38*	33	44
Statut d'immigrant									
Personne non immigrante [†]	47	46	48	39	38	41	50	49	52
Personne immigrante	45	42	47	41	38	43	46*	43	48
Personne immigrante récente	49	44	54	47*	42	52	50	45	56
Personne immigrante de longue date (a immigré avant 2010)	44*	41	47	39	36	42	45*	42	48
Résidents non permanents	45	33	57	51	39	63	49	37	62

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2 — continué
Perceptions des Canadiens à l'égard de la police, selon certaines caractéristiques, provinces, 2019

Caractéristiques retenues	Le service de police local fait un bon travail quand il s'agit...								
	De faire respecter la loi			De répondre rapidement aux appels			D'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion		
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Religion									
Aucune religion [†]	40	38	43	35	33	37	43	41	45
Religion chrétienne	50 [*]	49	52	43 [*]	41	44	54 [*]	52	55
Religion non chrétienne	44	40	49	41 [*]	37	45	43	38	48
Incapacité									
Personne n'ayant aucune incapacité [†]	48	47	50	41	39	42	50	49	52
Personne ayant une incapacité	42 [*]	40	44	39	37	40	47 [*]	45	49
Incapacité physique	44 [*]	42	46	38 [*]	36	40	48	46	51
Incapacité mentale ou cognitive	39 [*]	36	43	37 [*]	34	40	43 [*]	40	46
Orientation sexuelle									
Hétérosexuel [†]	47	46	48	40	39	41	50	49	51
Lesbienne ou gai	42	34	50	41	33	50	47	39	55
Bisexuel	25 [*]	18	35	40	29	52	34 [*]	25	44
Orientation sexuelle n.c.a. ⁴	36	19	56	34	18	54	24 [*]	14	38
Plus haut niveau de scolarité									
Sans diplôme d'études secondaires [†]	49	45	52	44	40	48	52	48	55
Diplôme d'études secondaires	46	44	48	40	38	43	50	48	53
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	47	45	49	40 [*]	38	42	51	49	53
Diplôme universitaire ou niveau d'études supérieur	46	44	48	39 [*]	37	41	47 [*]	45	48
Activité principale									
Travaille à un emploi rémunéré ou travailleur autonome [†]	45	44	46	38	37	40	47	46	49
À la recherche d'un emploi rémunéré	34	21	50	31	18	47	34	22	49
Aux études	49	41	57	49 [*]	41	56	52	45	60
À la retraite	52 [*]	50	54	44 [*]	42	46	55 [*]	53	57
À la maison ⁵	42	37	47	39	34	44	47	42	52
Autre activité	48	40	56	45	36	54	61 [*]	52	69
Contact avec la police									
N'a pas eu de contact avec la police au cours des 12 mois précédents [†]	47	45	48	39	38	41	47	46	49
A eu un contact avec la police au cours des 12 mois précédents	45	43	47	41	39	43	53 [*]	51	55
Contact positif	50 [*]	48	52	44 [*]	42	47	58 [*]	56	60
Contact négatif	15 [*]	12	19	16 [*]	13	21	17 [*]	13	21

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2 — continué
Perceptions des Canadiens à l'égard de la police, selon certaines caractéristiques, provinces, 2019

Caractéristiques retenues	Le service de police local fait un bon travail quand il s'agit...								
	D'informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels			D'assurer la sécurité des citoyens dans le voisinage			De traiter les personnes équitablement		
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
de		à	de		à	de		à	
Population totale	37	36	38	44	43	46	42	41	43
Groupe d'âge									
15 à 24 ans [†]	34	30	39	44	39	48	40	36	44
25 à 34 ans	30	28	33	40	37	44	37	34	40
35 à 44 ans	36	33	38	43	41	46	42	40	45
45 à 54 ans	35	33	37	44	41	47	42	39	44
55 à 64 ans	39 [*]	37	42	44	42	47	40	38	43
65 à 74 ans	46 [*]	43	48	49 [*]	47	51	46 [*]	44	49
75 ans et plus	46 [*]	43	48	50 [*]	48	53	49 [*]	46	52
Genre¹									
Homme [†]	37	36	39	45	44	47	43	42	45
Femme	37	36	39	44	42	45	40 [*]	38	42
Non binaire	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Sexe									
Masculin [†]	37	36	39	45	44	47	44	42	45
Féminin	37	36	39	44	42	45	40 [*]	38	41
État matrimonial									
Marié [†]	38	37	40	44	43	46	42	41	44
En union libre	36	33	39	47	44	50	41	38	44
Veuf	46 [*]	42	49	48 [*]	45	52	47 [*]	43	51
Séparé	43	38	49	48	42	54	45	39	50
Divorcé	38	35	42	46	42	49	40	37	44
Célibataire, jamais marié	34 [*]	31	36	43	40	45	40	37	42
Identité autochtone									
Personne non autochtone [†]	37	36	38	45	44	46	42	41	43
Autochtone	38	32	44	42	36	49	41	35	47
Premières Nations	38	30	46	40	32	48	37	29	46
Métis	39	31	48	45	37	54	46	37	55
Inuits	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Appartenance à une minorité visible									
N'appartenant pas à une minorité visible ^{2, †}	39	38	41	47	46	48	45	43	46
Minorité visible	31 [*]	29	34	39 [*]	36	41	34 [*]	31	36
Sud-Asiatiques	33 [*]	28	39	41	35	47	37 [*]	31	43
Chinois	22 [*]	17	27	25 [*]	21	30	28 [*]	24	33
Noirs	40	32	48	51	42	60	32 [*]	24	41
Philippins	41	33	49	48	40	56	45	37	54
Arabes	26 [*]	16	38	46	33	60	38	26	52
Latino-Américains	30	21	41	31 [*]	22	41	37	26	49
Asiatiques du Sud-Est	27 [*]	16	40	34	22	48	25 [*]	15	38
Autre minorité visible ³	33 [*]	27	39	42	36	48	31 [*]	26	36
Statut d'immigrant									
Personne non immigrante [†]	38	36	39	45	44	46	43	42	44
Personne immigrante	35	33	38	42	40	45	38 [*]	36	41
Personne immigrante récente	39	34	45	51 [*]	46	57	48	43	53
Personne immigrante de longue date (a immigré avant 2010)	34 [*]	32	37	40 [*]	37	43	36 [*]	33	38
Résidents non permanents	42	30	55	51	39	63	47	35	59

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2 — fin
Perceptions des Canadiens à l'égard de la police, selon certaines caractéristiques, provinces, 2019

Caractéristiques retenues	Le service de police local fait un bon travail quand il s'agit...								
	D'informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels			D'assurer la sécurité des citoyens dans le voisinage			De traiter les personnes équitablement		
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Religion									
Aucune religion [†]	31	29	33	39	37	41	36	34	38
Religion chrétienne	42*	40	43	49*	47	50	46*	45	48
Religion non chrétienne	31	27	35	40	36	45	35	31	39
Incapacité									
Personne n'ayant aucune incapacité [†]	38	36	39	46	45	48	43	42	45
Personne ayant une incapacité	37	35	38	41*	39	43	39*	37	41
Incapacité physique	38	36	40	41*	39	43	40*	38	42
Incapacité mentale ou cognitive	33*	30	37	38*	35	41	36*	33	39
Orientation sexuelle									
Hétérosexuel [†]	38	36	39	45	44	46	42	41	43
Lesbienne ou gai	31	24	39	39	31	48	38	30	47
Bisexuel	29	19	41	33*	24	44	36	26	48
Orientation sexuelle n.c.a. ⁴	30	14	52	36	20	55	30	14	51
Plus haut niveau de scolarité									
Sans diplôme d'études secondaires [†]	41	37	44	49	45	52	49	46	53
Diplôme d'études secondaires	39	37	42	46	43	48	41*	39	44
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	39	37	41	46	44	48	43*	41	45
Diplôme universitaire ou niveau d'études supérieur	33*	31	35	42*	40	44	39*	37	41
Activité principale									
Travaille à un emploi rémunéré ou travailleur autonome [†]	35	33	36	43	42	44	40	39	41
À la recherche d'un emploi rémunéré	35	22	50	37	23	53	30	18	45
Aux études	43*	35	51	50	42	58	43	36	51
À la retraite	45*	43	47	49*	47	51	47*	45	49
À la maison ⁵	39	34	44	42	37	47	41	36	46
Autre activité	37	30	45	46	37	54	48	40	57
Contact avec la police									
N'a pas eu de contact avec la police au cours des 12 mois précédents [†]	37	36	39	45	43	46	41	40	43
A eu un contact avec la police au cours des 12 mois précédents	37	36	39	44	42	46	42	40	44
Contact positif	41*	39	43	48*	46	50	46*	44	48
Contact négatif	12*	9	16	16*	12	20	16*	12	20

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), on a demandé aux répondants d'indiquer leur genre, ainsi que leur sexe à la naissance. Le terme « genre » désigne le genre que ressent intimement une personne (selon où elle se positionne sur le continuum de l'identité de genre) et/ou le genre qu'elle exprime publiquement (expression de genre) dans sa vie quotidienne, y compris au travail, lorsqu'elle magasine ou accède à d'autres services, dans son milieu de vie ou dans la collectivité en général. Le genre actuel d'une personne peut différer du sexe assigné à cette personne à sa naissance (sexe masculin ou sexe féminin) et peut différer du sexe inscrit dans ses documents juridiques actuels. Le terme « non binaire » s'applique aux personnes dont le genre actuel n'est pas déclaré comme exclusivement masculin ou féminin.

2. Exclut les Autochtones.

3. Comprend les personnes qui se sont identifiées à plus d'un groupe désigné comme minorité visible.

4. n.c.a. non classé ailleurs.

5. Comprend les personnes qui ont déclaré qu'au cours des 12 mois précédents, elles s'occupaient de leurs enfants, effectuaient des travaux ménagers, étaient en congé de maternité ou de paternité ou en congé parental, ou encore avaient une maladie de longue durée.

Note : Ce tableau présente la proportion de répondants qui ont déclaré que la police faisait du bon travail pour ce qui est des diverses mesures. Le reste des réponses comprend les personnes qui étaient d'avis que la police faisait un travail passable ou un mauvais travail, ainsi que celles qui ont indiqué ne pas savoir. Il convient de souligner que le pourcentage de personnes qui ont répondu « Ne sait pas » diffère pour chaque groupe de population et pour les différentes mesures. Exclut les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Tableau 3
Perceptions des Canadiens à l'égard de la police, selon la raison du contact avec la police, provinces, 2019

Raison du contact avec la police	Le service de police local fait un bon travail quand il s'agit...								
	De faire respecter la loi			De répondre rapidement aux appels			D'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion		
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Contact avec la police au cours des 12 mois précédents	45	43	47	41	39	43	53*	51	55
Séance d'information publique	51	46	57	44	39	49	63*	58	68
Travail ou bénévolat	50	46	53	41	38	44	59*	55	62
Infraction aux règlements de la circulation	47	44	50	41	37	44	48	45	51
Victime d'un acte criminel	32*	28	37	37	32	42	49	43	54
Témoign d'un acte criminel	41*	36	46	42	37	47	51	45	56
Arrestation	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Problèmes émotionnels, problèmes de santé mentale ou problèmes de consommation d'alcool ou de drogue	34*	22	47	44	31	59	42	30	56
Problèmes émotionnels, problèmes de santé mentale ou problèmes de consommation d'alcool ou de drogue d'un membre de la famille	37*	30	44	40	33	47	52	45	59
Autre raison	42*	38	46	41	36	45	52*	47	56
Aucun contact avec la police au cours des 12 mois précédents†	47	45	48	39	38	41	47	46	49

Raison du contact avec la police	Le service de police local fait un bon travail quand il s'agit...								
	D'informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels			D'assurer la sécurité des citoyens dans le voisinage			De traiter les personnes équitablement		
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Contact avec la police au cours des 12 mois précédents	37	36	39	44	42	46	42	40	44
Séance d'information publique	51*	46	56	52*	47	57	49*	44	54
Travail ou bénévolat	41*	38	44	47	44	50	48*	45	52
Infraction aux règlements de la circulation	36	33	39	46	43	50	39	35	42
Victime d'un acte criminel	33	28	38	34*	30	39	42	37	47
Témoign d'un acte criminel	35	31	40	38*	34	43	41	36	47
Arrestation	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Problèmes émotionnels, problèmes de santé mentale ou problèmes de consommation d'alcool ou de drogue	36	24	50	44	31	58	30	19	43
Problèmes émotionnels, problèmes de santé mentale ou problèmes de consommation d'alcool ou de drogue d'un membre de la famille	34	28	41	38*	31	45	38	31	45
Autre raison	30*	26	34	38*	34	43	37*	33	41
Aucun contact avec la police au cours des 12 mois précédents†	37	36	39	45	43	46	41	40	43

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Ce tableau présente la proportion de répondants qui ont déclaré que la police faisait du bon travail pour ce qui est des diverses mesures. Le reste des réponses comprend les personnes qui étaient d'avis que la police faisait un travail passable ou un mauvais travail, ainsi que celles qui ont indiqué ne pas savoir. Il convient de souligner que le pourcentage de personnes qui ont répondu « Ne sait pas » diffère pour les différentes mesures. Exclut les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Tableau 4
Perceptions des Canadiens à l'égard de la police, selon la province, 2019

Province	Le service de police local fait un bon travail quand il s'agit...								
	De faire respecter la loi			De répondre rapidement aux appels			D'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion		
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Terre-Neuve-et-Labrador	44	40	48	37	33	41	60*	57	64
Île-du-Prince-Édouard	61*	56	67	55*	50	61	66*	61	71
Nouvelle-Écosse	43	39	47	45*	41	49	54*	50	58
Nouveau-Brunswick	47	43	50	44	40	47	55*	51	59
Québec	60*	57	62	49*	47	52	47	45	50
Ontario	42*	40	44	37*	36	39	46*	44	48
Manitoba	38*	34	41	31*	28	35	50	46	53
Saskatchewan	46	42	49	36*	32	39	59*	56	62
Alberta	44	41	47	35*	32	38	56*	52	59
Colombie-Britannique	42*	39	45	37	35	40	49	46	52
Canada†	46	45	47	40	39	41	49	48	50

Province	Le service de police local fait un bon travail quand il s'agit...								
	D'informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels			D'assurer la sécurité des citoyens dans le voisinage			De traiter les personnes équitablement		
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Terre-Neuve-et-Labrador	47*	44	51	52*	48	56	53*	49	57
Île-du-Prince-Édouard	51*	45	57	63*	58	68	61*	56	67
Nouvelle-Écosse	37	33	40	45	41	49	40	36	44
Nouveau-Brunswick	38	34	42	47	43	50	50*	46	53
Québec	41*	38	43	54*	52	57	48*	46	51
Ontario	34*	32	36	40*	38	42	36*	34	38
Manitoba	37	34	41	36*	33	40	39	36	43
Saskatchewan	44*	40	47	47	43	51	50*	46	54
Alberta	43*	40	46	46	43	48	46*	43	49
Colombie-Britannique	33*	31	36	40*	37	43	40	37	43
Canada†	37	36	38	44	43	46	42	41	43

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Ce tableau présente la proportion de répondants qui ont déclaré que la police faisait du bon travail pour ce qui est des diverses mesures. Le reste des réponses comprend les personnes qui étaient d'avis que la police faisait un travail passable ou un mauvais travail, ainsi que celles qui ont indiqué ne pas savoir. Il convient de souligner que le pourcentage de personnes qui ont répondu « Ne sait pas » diffère pour chaque province et pour les différentes mesures. Exclut les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Tableau 5
Perceptions des Canadiens à l'égard de la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2019

Région métropolitaine de recensement (RMR)	Le service de police local fait un bon travail quand il s'agit...								
	De faire respecter la loi			De répondre rapidement aux appels			D'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion		
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
St. John's	44	39	49	34	29	39	55*	49	60
Halifax	42	36	47	46*	40	51	50	44	55
Moncton	49	41	58	46	38	55	59*	50	67
Saint John	47	40	54	46*	39	54	56*	49	63
Saguenay	66*	52	78	51	37	66	58	44	71
Québec	72*	65	78	54*	46	61	50	42	58
Sherbrooke	74*	59	85	62*	47	75	56	40	71
Trois-Rivières	78*	61	89	56*	40	70	70*	53	83
Montréal	52*	48	56	45*	41	49	42*	38	45
Gatineau ¹	60*	49	70	47	36	59	49	37	60
Ottawa ²	40	34	47	33	27	39	40	34	47
Oshawa	48	36	60	44	32	56	52	40	64
Toronto	40*	37	43	36	33	39	42*	39	45
Hamilton	39	31	47	33	24	42	43	36	51
St. Catharines–Niagara	40	29	52	43	31	56	45	33	57
Kitchener–Cambridge–Waterloo	48	37	60	46	35	58	60*	49	70
London	38	29	48	37	27	47	51	41	60
Windsor	44	30	59	36	24	51	50	36	64
Grand Sudbury	46	28	66	30	14	52	43	26	63
Winnipeg	31*	27	35	25*	21	30	40*	36	45
Regina	44	37	51	30*	24	36	50	43	57
Saskatoon	43	37	49	36	30	42	54*	48	61
Calgary	46	40	51	36	31	41	55*	49	60
Edmonton	38*	33	44	29*	24	35	52*	46	58
Kelowna	40	31	49	40	31	49	44	35	53
Abbotsford–Mission	52	42	62	40	31	50	48	38	58
Vancouver	39*	35	43	36	32	40	45	41	49
Victoria	44	37	50	37	31	43	49	43	56
Toutes les RMR[†]	45	43	46	39	37	40	46	45	48
Toutes les agglomérations de recensement (AR)	49*	46	52	44*	41	47	53*	50	56
Régions autres que les RMR et les AR[‡]	52*	49	55	43*	41	46	59*	56	62

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5 — fin
Perceptions des Canadiens à l'égard de la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2019

Région métropolitaine de recensement (RMR)	Le service de police local fait un bon travail quand il s'agit...								
	D'informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels			D'assurer la sécurité des citoyens dans le voisinage			De traiter les personnes équitablement		
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
de		à	de		à	de		à	
St. John's	45*	40	50	43	38	48	45*	40	50
Halifax	35	30	41	42	36	47	34	29	40
Moncton	42	34	50	47	39	55	53*	45	62
Saint John	37	31	43	45	39	52	46*	39	53
Saguenay	47	34	61	62*	47	75	51	37	66
Québec	45*	37	53	67*	60	73	59*	51	66
Sherbrooke	62*	46	76	65*	49	78	61*	44	75
Trois-Rivières	50	35	64	67*	51	80	69*	52	82
Montréal	33	30	37	46*	43	50	40	36	44
Gatineau ¹	44	34	55	63*	51	74	38	28	50
Ottawa ²	28*	22	34	37	31	44	27*	22	33
Oshawa	36	26	48	50	38	62	30	20	42
Toronto	29*	27	32	37*	34	40	33*	30	36
Hamilton	34	26	43	37	29	45	33	26	40
St. Catharines–Niagara	43	31	56	47	35	60	42	30	54
Kitchener–Cambridge–Waterloo	44	33	56	49	38	61	45	34	57
London	45*	35	55	41	31	52	38	29	49
Windsor	44	31	58	51	36	65	48	34	62
Grand Sudbury	34	18	55	44	26	64	40	22	60
Winnipeg	32	28	37	29*	25	33	30*	26	34
Regina	36	30	42	39	33	46	40	33	47
Saskatoon	39	34	46	46	40	52	46*	40	52
Calgary	40	34	46	43	38	48	46*	41	52
Edmonton	40*	35	46	42	37	47	40	35	45
Kelowna	34	26	42	31*	23	39	36	28	46
Abbotsford–Mission	48*	38	57	54*	44	63	42	33	52
Vancouver	32	28	36	37*	33	41	37	33	41
Victoria	32	27	38	43	37	49	39	33	45
Toutes les RMR†	35	34	36	42	41	44	39	37	40
Toutes les agglomérations de recensement (AR)	42*	39	44	47*	44	49	45*	42	47
Régions autres que les RMR et les AR³	44*	41	47	52*	50	55	53*	51	56

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

2. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

3. Représente les régions rurales et les petites villes.

Note : Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau. Pour être incluses dans une RMR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données sur le lieu de travail du recensement précédent. Une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données sur le lieu de travail du recensement précédent. Les RMR pour lesquelles le nombre de réponses a été peu élevé ne sont pas indiquées. Ce tableau présente la proportion de répondants qui ont déclaré que la police faisait du bon travail pour ce qui est des diverses mesures. Le reste des réponses comprend les personnes qui étaient d'avis que la police faisait un travail passable ou un mauvais travail, ainsi que celles qui ont indiqué ne pas savoir. Il convient de souligner que le pourcentage de personnes qui ont répondu « Ne sait pas » diffère sur le plan géographique et pour les différentes mesures. Exclut les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.